

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire
M. MARIO DUMAIS, commissaire

AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION
PORCINE AU QUÉBEC

SÉANCE DE LA SOIRÉE

VOLUME 98

Séance tenue le 25 mars 2003, à 19 h 30
Hôtel Delta, Salle B
2685, rue King Ouest
Sherbrooke (Québec)

TABLE DES MATIÈRES	
MOT DU COMMISSAIRE	
ANDRÉ BEAUCHAMP	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
JEAN-CLAUDE THIBAUT	3
MARTIN LEMMENS	3
AMIES DE LA TERRE DE L'ESTRIE	
ANDRÉ NAULT	17
VICTOR BLAIS	24
REPRISE DE LA SÉANCE	35
ENVIRO-ACCÈS INC.	
THOMAS RYAN	36
MANON LAPORTE	36
ANDRÉ BÉROUARD	36
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ESTRIE	
BRUNO DEMERS	50
JEAN-GUY DÉPOT	50
MONIQUE CLÉMENT	50
DROIT DE RECTIFICATION	
SERGE BOUCHARD	61

MOT DU COMMISSAIRE

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

5 Reprise des travaux de la Commission du Bureau d'audiences publiques sur
l'environnement, sur le développement durable de la production porcine au Québec. Bonsoir et
bienvenue à chacun et chacune d'entre vous.

10 Je m'appelle André Beauchamp, j'ai l'honneur, le privilège de présider ce soir cette
audience en compagnie de monsieur Mario Dumais, qui est également commissaire et membre
de cette commission.

15 Les 2 autres membres de la Commission, la présidente, madame Louise Boucher, et
monsieur Alfred Marquis sont actuellement à Baie Saint-Paul, ils seront demain à Alma, pour
auditionner également des mémoires, la procédure nous permettant, devant le surnombre de
mémoires, de travailler en parallèle dans 2 équipes différentes.

20 Je vous présente les autres membres présents, l'autre personnel impliqué dans le travail
ce soir. Alors, à la table d'à côté, madame Julie Cyr, qui est analyste auprès de la Commission.
Monsieur Daniel Bérubé, qui est professionnel en communication. À la régie, monsieur Jean
Métivier et Daniel Moisan. À la transcription sténographique, monsieur André Boudreau. Et, à
l'accueil, madame Suzanne Bouchard, qui est coordonnatrice de la Commission.

25 Le mandat de la Commission va du 15 septembre 2002 à, normalement, 15 septembre
2003. Dans ce dossier, la Commission a accompli déjà de très nombreux travaux puisque, en
l'absence d'études d'impact, nous avons d'abord mis sur pied un certain nombre de tables
thématiques pour construire un peu, ramasser les données et construire la connaissance.

30 Ensuite, nous avons fait une première tournée du Québec pour permettre aux gens, aux
organismes, de venir poser des questions à différents experts de l'appareil gouvernemental, des
experts venant du ministère de l'Agriculture, de l'Environnement, des Affaires municipales, de la
santé, de la Financière agricole et caetera, et ça a permis aux gens donc de poser des questions
et de faire sortir l'information. Il en est sorti une masse extrêmement imposante, de rapports et
de travaux de tous genres, et nous en sommes maintenant à la période des mémoires.

35 Et, dans ces mémoires, parfois, dans la période d'information, les gens veulent
beaucoup parler, puis on leur dit: S'il vous plaît, posez des questions. Il y a toujours une espèce
de jeu d'un peu frustrant parfois et là, au contraire, le temps vous appartient et vous êtes invités à
venir déposer des mémoires, donc à dire votre opinion, à essayer d'influencer la Commission
40 dans un sens ou dans l'autre, faire des suggestions, des recommandations, qui vont aider la
Commission dans son travail. Vous comprenez que le travail qui va suivre ne sera pas simple,
mais il sera extraordinairement enrichi par des points de vue, des suggestions, des expériences
de toutes sortes, qui émergent à travers les mémoires.

45 Il y a plus de 300 mémoires qui ont été déposés. Je rappelle, pour information, que si

jamais vous voulez encore déposer un mémoire, vous pouvez le faire d'ici le 15 mai. Malheureusement, si vous le faites, on ne pourra pas auditionner votre mémoire, les auditions termineront autour de la fête de Pâques.

50 Et, pour les gens qui, ce soir, sont présents, et ils sont inscrits, ils nous ont fait parvenir au préalable un mémoire, ce soir nous vous donnons à peu près une demi-heure par intervenant, par groupe, par mémoire. Nous vous demandons de présenter rapidement votre mémoire, dans certains cas certains le lisent, quand le mémoire est court, et on comprend ça. Dans d'autres cas, si le mémoire est plus substantiel, on vous invite à en faire un résumé.

55 De notre côté, nous avons lu le mémoire et nous aimerions pouvoir échanger un peu avec vous, non pas dans la perspective de vous mettre en boîte, mais dans la perspective de bien comprendre ce que vous voulez dire et de voir un peu comment votre position s'harmonise, se différencie, s'oppose à l'égard d'opinions d'autres intervenants dans l'ensemble du processus dans lequel nous travaillons. Donc, un 30 minutes approximatif à chacun. Si, au bout de 20 minutes, c'est fini, c'est fini, on n'étire pas pour étirer, par ailleurs.

60 Je rappelle que la procédure du Bureau prévoit qu'il puisse y avoir un droit de rectification s'il y avait, dans un mémoire ou dans les dires de quelqu'un, des choses erronées, qui vous semblent erronées au niveau des faits, il est possible à toute personne dans l'audience de se prévaloir du droit de rectification. Et, pour cela, il suffit de vous inscrire auprès de madame Bouchard à l'arrière et, à la fin, j'appellerai les gens, s'il y a des rectifications.

65 Ce n'est pas un droit d'argumentation, ce n'est pas un droit de réfutation de l'opinion d'autrui, mais simplement un droit de rectification d'erreurs de fait qu'il pourrait y avoir.

70 Alors, sur cette brève introduction, j'invite donc dès maintenant le premier groupe ce soir à venir. Alors, je pense que ce sera monsieur Jean-Claude Thibault et monsieur Martin Lemmens du Regroupement des associations pour la protection de l'environnement des lacs et cours d'eau de l'Estrie et du haut bassin de la Saint-François. Heureusement qu'il y a une anagramme. Alors, ça s'appelle le RAPPEL Estrie. Alors, bonsoir messieurs.

M. MARTIN LEMMENS :

80 Bonsoir.

M. JEAN-CLAUDE THIBAUT :

85 Bonsoir, monsieur Beauchamp, bonsoir, monsieur Dumais.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

90 Alors, pour la transcription, on va identifier lequel est lequel.

M. JEAN-CLAUDE THIBAUT :

Alors, j'ai l'honneur de vous présenter monsieur Martin Lemmens à ma droite, à votre gauche.

95

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Oui. Et, vous-même, vous êtes monsieur?

100

M. JEAN-CLAUDE THIBAUT :

Jean-Claude Thibault.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

105

Jean-Claude Thibault. Nous vous écoutons.

M. JEAN-CLAUDE THIBAUT :

110

Merci, monsieur Beauchamp. Je suis très heureux de savoir que vous, vous nous avez bien précisé que le temps nous appartenait, alors on va l'utiliser peut-être un petit peu de façon abusive, parce que nous avons eu à réduire, à résumer un mémoire d'une cinquantaine de pages, mais on va tenter quand même de respecter votre patience, le niveau de votre patience.

115

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Ça marche.

M. JEAN-CLAUDE THIBAUT :

120

Alors, nous avons intitulé le mémoire: L'industrie porcine au Québec, en se posant 2 grandes questions. Est-ce que le développement actuel de l'industrie porcine au Québec est souhaitable? Et, d'autre part, dans quelles conditions et avec quel type d'aide cette industrie porcine pourrait devenir, dans le cadre d'un développement plus durable?

125

Le territoire du RAPPEL, pour définir l'organisme, nous regroupons une soixantaine d'associations de protection de lacs, rivières et milieux humides. Est-ce qu'il y aurait possibilité de fermer un peu les lumières à l'avant pour que l'écran soit plus lisible, parce que je me fie là-dessus. Je copie, je plagie le texte, si c'est possible.

130

On recouvre la région de l'Estrie et du haut bassin de la Saint-François, c'est ce qui étire notre nom. Parce que, dès le départ, en '96, les gens de ce regroupement fonctionnaient déjà avec le concept de bassin versant, en comprenant très bien ce que c'était un lac et une rivière. C'est beaucoup plus le territoire qui l'alimente que le lac lui-même qui est le résultat, ou la rivière qui est le résultat. On rejoint donc 17 000 riverains, dans 8 MRC, qui recouvre 112 municipalités

135

de 5 régions administratives au sud du Québec.

Nous sommes un organisme qui est défini dans la région comme étant très pragmatique. Ce n'est pas les problèmes en environnement qui nous intéressent comme tels, parce que ceux-
140 là sont fort bien connus, mais la recherche de solutions. On voudrait vous en présenter quelques-unes que nous avons trouvées avec des partenaires locaux, pas pour se vanter, mais parce que ça peut grandement servir également au milieu agricole, ce qui a été développé avec d'autres partenaires qui utilisent le territoire de façon intensive.

145 En commençant par le ministère de l'Environnement, où nous avons créé avec eux une méthode, que vous connaissez probablement, qui s'appelle la méthode du tiers inférieur, et qui permet d'entretenir les fossés de façon beaucoup plus écologique, mais aussi économique. En ce sens que, au Ministère, on sauve près de 20% par année du budget d'entretien des fossés grâce à cette méthode, parce qu'il y a moins d'érosion, et au niveau écologique les impacts sont
150 absolument fantastiques.

Cette méthode-là, qui a été créée en '96, on a l'honneur et la fierté de vous annoncer que, depuis le 15 mai 2002, cette méthode est devenue une norme provinciale, applicable sur l'ensemble de toutes les routes provinciales du Québec. C'est parti de notre petit organisme,
155 avec une belle collaboration, et on espère que l'agriculture va adopter cette méthode dans leurs fossés, ils vont sauver de l'argent. Ils viendront nous voir, on va leur prouver, c'est sûr et certain.

L'érosion des sols nous obsède parce qu'on sait que, avec les sédiments, est transporté un cocktail phénoménal de produits chimiques, plus ou moins très toxiques, c'est pour ça qu'on a
160 fait un autre partenariat avec l'APCHQ Estrie, l'Association provinciale des constructeurs d'habitation du Québec, sur l'érosion des sols sur les sites de construction qui, depuis un bout de temps, sont trop longtemps mis à nu et transportent une quantité de sédiments importante dans les rivières, qui rend l'eau brune de façon anormalement rapide.

165 Ces techniques sont exposées dans un guide, vous en avez le scoop aujourd'hui, il n'est pas encore édité, et il s'intitule **La lutte à l'érosion**. Il y a beaucoup de ces techniques que nous allons pouvoir vous montrer en application et applicables dans le milieu agricole.

170 La bande riveraine, vous devinez que le RAPPEL va nécessairement parler de la bande riveraine. On veut vous dire que nous aussi, avec nos riverains, nous avons des problèmes de bandes riveraines. Ce n'est pas dans la mentalité des gens de savoir que c'est essentiel à un lac, essentiel à un cours d'eau, de garder cette bande riveraine pour des fonctions qu'on pourra revoir rapidement tantôt.

175 Et, enfin, les bassins versants, vous vous demandiez hier, avec monsieur Doyon, je trouvais la question fort intéressante, qu'est-ce que ça veut dire que les agriculteurs ont une capacité d'entente ou d'échange en tout cas avec les différents partenaires du milieu, qu'ils soient écologiques ou autres types de métiers, bon. Il a cité un paquet d'organismes et il y en a un qui nous préoccupe activement, nous, ce sont la création de bassins versants, de mini
180 bassins versants et de grands bassins versants, et c'est là qu'on a eu le plus la chance de

rencontrer nos amis agriculteurs.

185 Je ne peux pas m'empêcher de signaler, même si ça a déjà été fait, les belles réussites, dans le cadre environnemental, que le milieu agricole estrien a faites. Entre autres, le fameux clôturage de long des ruisseaux, dans les zones de pâturage, et l'abreuvement hors cours. On voudrait vous signaler, on est conscient qu'il y a seulement 9% des exploitations agricoles à l'heure actuelle qui ont exécuté ces projets-là, donc il en reste 91%, mais ce n'est pas du tout ça qui nous frappe. Ce qui nous frappe c'est la tendance du milieu agricole estrien à poser des gestes qui demandent des coûts, qui demandent du temps, qui demandent des énergies, mais
190 vraiment à protéger l'environnement. Et, dans ce sens-là, nous sommes très heureux de maintenir des échanges et des discussions avec le milieu.

Je signale aussi leur autre projet de localiser les puits d'approvisionnement en eau potable dans le milieu rural. En octobre 2002, il y avait un très bel article qui disait l'UPA identifie
195 un 1000ième puits. Je sais qu'ils sont rendus à 1 000, je ne me souviens plus exactement, 1 400 maintenant, ou 1 300. C'est fantastique pour nous, parce qu'on s'aperçoit qu'on a le même discours et les mêmes préoccupations.

L'UPA a mis en place une campagne où ils veulent créer des bandes de protection, tenez-vous bien, de 30 mètres autour de leurs puits, parce qu'ils savent la valeur de l'eau. Ils savent particulièrement la valeur de l'eau potable, et 30 mètres où il n'y a aucun épandage de lisier, d'engrais chimique, d'engrais organique, de compost, de pesticides. C'est un signal très clair que le monde agricole reconnaisse la pertinence et l'utilité et la nécessité de ces bandes riveraines. On y reviendra tantôt, quant à la largeur.
205

Il y a même une anecdote qui dit que l'UPA Estrie a proposé à l'UPA nationale que cette bande de 30 mètres soit totalement revégétalisée, reboisée, avec les trois strates. Il paraît que c'était sous la mauvaise influence de RAPPEL, je trouve ça sympathique. Mais, malheureusement, Montréal n'est pas encore rendue là, c'est-à-dire le central, ce n'est pas
210 Montréal, le provincial n'est pas encore rendu là.

On voudrait vous faire brièvement, avant d'aller aux recommandations, le portrait de la région, à notre regard, à notre expérience, parce que nous avons 6 000 bénévoles actifs le long de nos lacs, qui observent ce qui se passe et qui voient l'évolution de ce qui se passe.
215

On a un rapport très important qui a été déposé, dont l'auteur est à ma droite, je lui laisse la parole dans quelques instants, mais en écoutant la présentation qui avait été faite par les représentants de la santé et les représentants de l'environnement localement, ça nous permettait de constater encore une fois que, malheureusement, au niveau des données, le réseau d'échantillonnage de nos rivières est nettement insuffisant au niveau du nombre et est fort mal localisé, pour une raison qui est bien connue, c'est que ce réseau de surveillance a été implanté pour vérifier l'efficacité des systèmes d'égouts municipaux et d'égouts industriels.
220

Or, les productions agricoles intensives sont fort éloignées de ces sites d'échantillonnage et ça ne donne pas une image exacte et je comprenais parfaitement nos représentants locaux en
225

disant on peut difficilement se prononcer, ce qui ne voulait certainement pas dire il n'y a aucun problème, mais on pouvait difficilement se prononcer sur une corrélation évidente entre certaines pratiques agricoles et la contamination des eaux que nous avons.

230 Mais ce qu'on sait, d'autre part, et c'est le ministère de l'Environnement qui le disait en 2000, dans cette même salle, lors du BAPE, présidé par un certain monsieur Beauchamp, que l'augmentation de la production porcine, déjà en 2000, avait augmenté de 50% et que l'augmentation de la monoculture de maïs-grain, puis j'y reviendrai tantôt, qui a des conséquences extrêmes sur la qualité de nos plans d'eau, avait augmenté, elle, de 15% dans la
235 région dans les 10 dernières années. Ce qui nous semble énorme. En hectares, ça commence à faire beaucoup d'hectares.

Alors, je vais laisser la parole à monsieur Lemmens, qui est le responsable du suivi, du programme de suivi de qualité des eaux depuis le tout début de RAPPEL. Alors, monsieur
240 Lemmens, je vous laisse présenter cette partie du rapport.

M. MARTIN LEMMENS :

Depuis '96, le RAPPEL a fait le suivi de nombreux lacs, rivières et tributaires de ceux-ci.
245 Je vais vous présenter brièvement 3 tableaux qui montrent l'influence des activités agricoles sur le phosphore total, que ce soit dans des lacs ou dans les tributaires.

Le premier tableau que vous avez, à droite, on retrouve la prédominance environnementale du bassin versant. Cette prédominance peut être forestière, peut être mixte,
250 c'est-à-dire un ensemble d'activités qui peuvent être périurbaines et forestières ou périurbaines et agricoles, ou, enfin, elle peut être agricole.

Nous verrons l'influence de cette prédominance sur le phosphore total en 2000 et 2001. Nous avons fait le suivi tant de 16 lacs que de leurs tributaires. Ce tableau que vous avez devant
255 vous présente le phosphore dans ces lacs, pour les années 2000 et 2001.

Au centre, en couleur, on retrouve la moyenne de concentration en phosphore total en microgrammes par litre. La norme, en passant, la norme du ministère de l'Environnement est, dit qu'un lac doit avoir une concentration inférieure à 20 microgrammes par litre et là on voit
260 rapidement, en regardant le tableau, que la partie en bas, où est-ce qu'on retrouve le rouge, correspond généralement à des lacs où la prédominance environnementale du bassin est agricole. Et, inversement, le vert correspond à des lacs dont la prédominance environnementale du bassin est de type forestier.

À droite, vous trouvez le Pt boisé. Le Pt boisé nous donne quelle devrait être, c'est une estimation qui a été faite par Yves Prairie, docteur en limnologie à l'UQAM, et cette information nous donne quelle est la concentration en phosphore total que l'on retrouverait dans ces lacs si tout leur environnement était boisé. Autrement dit, s'il n'y avait aucune activité humaine. Et la colonne à droite nous montre le pourcentage d'augmentation, on voit des augmentations qui vont
270 de 4% à 165%.

275 La prochaine acétate va nous montrer, celle de gauche, nous montre, selon la
prédominance environnementale de chacun de ces lacs, quelle est l'augmentation du phosphore
total reliée aux activités humaines. Si l'environnement est forestier, l'augmentation reliée aux
activités humaines est de 81%. Celle-ci est de 105% dans un environnement mixte et de 431%
lorsque l'environnement du lac est agricole.

280 Je répète que ce tableau donne le portrait de nos lacs. Alors que, à droite, nous avons
fait une analyse pour, en 2000 et 2001, pour 113 tributaires de ces 16 lacs. Et ce qu'on retrouve
dans ce tableau, c'est le phosphore total moyen selon l'environnement dominant de ces
tributaires.

285 Ce qu'on retrouve comme constat, lorsque l'environnement est boisé, la concentration
moyenne est de 13 microgrammes par litre, alors qu'elle atteint les 96 ou 98...

M. JEAN-CLAUDE THIBAUT :

Oui.

290 **M. MARTIN LEMMENS :**

Excusez, ... microgrammes par litre lorsque l'environnement est agricole. Je rappelle à
ce niveau-là que, selon les Ministères, le seuil à ne pas dépasser, pour un tributaire, est de 30
microgrammes par litre, ce qui signifie que, par exemple, quand, dans un environnement
295 agricole, on dépasse de 3 fois, un peu plus de 3 fois la norme recommandée.

M. JEAN-CLAUDE THIBAUT :

300 Merci, monsieur Lemmens. Je voudrais vous rappeler, en passant dans la région,
quelque chose d'absolument étonnant, c'est une anecdote intéressante, mais il y a 3 rivières au
Saumon, non non, il n'y a pas de saumon à l'heure actuelle, mais il y a 3 rivières qui s'appellent
au Saumon, dont une, malheureusement, le nom est disparu, la Rivière Ascot, s'appelait,
jusqu'en '60, la Petite rivière au Saumon. Ce qui m'a énormément frappé quand je suis arrivé
dans la région, dans les années '69, '68, et j'ai découvert que la Rivière Saint-François était la
305 meilleure Rivière au Saumon à la fin du 19ième siècle, de tout le sud du Fleuve Saint-Laurent.

310 C'est important de mettre ça dans le cadre de la discussion qui va venir parce que
certaines de nos recommandations vont sembler d'une grande ampleur, mais c'est que nos
références dans notre réflexion ne tiennent pas seulement au fait des données ponctuelles qu'on
peut avoir, mais d'une analyse historique qui dit cette rivière est rendue très très loin de ce qu'elle
était, mais vraiment très loin. Mais on a amplement d'espoir de voir revenir les salmonidés, pas
nécessairement les saumons, mais des salmonidés, l'omble de fontaine peut revenir avec
beaucoup plus d'intensité, de densité, que ce qu'elle est maintenant à l'heure actuelle.

315 Le titre de la prochaine partie est un peu provocateur, mais il donne exactement dans

quel esprit nous avons fait cette étude. Nous questionnons en disant est-ce que les gouvernements subventionneraient l'empoisonnement de nos cours d'eau?

320 Nous insistons sur le mot gouvernement parce que la situation actuelle de l'agriculture, à notre regard, est due en très grande partie à un support actif du gouvernement lorsque les fameuses, la fameuse agriculture sans sol est arrivée.

325 Ce sont les gouvernements fédéraux et provinciaux, par une série importante de subventions, qui ont soutenu cette voie de spécialisation et d'intensification importante de l'agriculture, qu'on appelle maintenant l'agriculture moderne québécoise. Et, à ce titre-là, nous considérons que, si le gouvernement a été le souteneur initial de cette agriculture, qui malheureusement est devenue polluante, il devra être le maître d'oeuvre principal des correctifs pour rendre cette agriculture non polluante.

330 Et, si on parle d'empoisonnement, c'est parce que la réalité, et c'est pour ça que j'ai parlé du saumon tantôt, c'est que beaucoup d'animaux aquatiques, beaucoup d'habitats fauniques aquatiques ont été détruits, les animaux ont été empoisonnés et, dans ce sens, je pense qu'on peut analyser le problème avec ce regard-là.

335 Alors, ce que l'agriculture moderne, suite à ce support intensif des gouvernements, a amené dans notre paysage c'est une série de monocultures, entre autres, intensive, massive, sans rotation générale, qui a permis une augmentation des rendements à l'acre, je pense que tout le monde en est fier. Malheureusement, c'est au coût d'applications intensives d'engrais chimique, de fumier liquide, de fumier solide, mais surtout de plus en plus liquide
340 malheureusement, et de pesticides.

L'agriculture sans sol, selon les chiffres de l'économiste agroalimentaire Guy Debailleul, de l'Université de Montréal, en '98, établissait que, pour les années fiscales '96-'97 et '97-'98, le fédéral avait investi un peu plus d'un demi-milliard pour ces 2 années, et le provincial un peu plus
345 d'un milliard, ce qui faisait un total des 2 gouvernements, de 1 602 000 000 d'investissements, qui n'étaient pas nécessairement reliés uniquement à l'industrie porcine, mais qui soutenait cette modernisation, mais sans nuances, avec tout ce que ça a amené comme excès d'usage des sols et abus des environnements immédiats, principalement l'environnement aquatique.

350 La conclusion de cet économiste m'apparaît importante à vous lire. Il dit: **Ainsi, les gains associés à l'intensification risquent-ils d'être au moins potentiellement contrebalancés par les coûts ou les pertes engendrées sur le plan de la qualité de l'environnement, l'accumulation des nuisances, la perte de biodiversité en milieu agricole et la dégradation des paysages ruraux.** Et ce ne sont pas des environmentalistes qui
355 signent ça, c'est un économiste agroalimentaire. Vous comprenez que nous nous collons très bien à cette analyse et nous pensons qu'elle est fondée.

360 Le monde de l'industrie porcine, ce qui nous frappe de façon importante, c'est la surproduction de fumier liquide, qui est une forme qui est beaucoup trop facilement disponible au réseau hydrographique, et aussi la généralisation de la monoculture de maïs-grain. L'urgence

d'agir maintenant, vous ne pouvez pas savoir jusqu'à quel point nous partageons l'avis, la conclusion de la Commission Beauchamp, en l'an 2000, sur la politique de l'eau, qui disait, et nous citons: **De l'avis de la Commission, la pollution diffuse représente la menace la plus importante pour les 25 prochaines années, pour l'eau et les milieux humides. Attendre encore 10 ou 20 ans, c'est se placer dans une situation perdante et possiblement irréversible.**

Nous assistons, depuis les 30 dernières années, à l'eutrophisation, à la dégradation surtout de nos petits plans d'eau, autour duquel il y a des activités agricoles intensives, surtout lorsqu'il y a des monocultures de maïs-grain, à une dégradation mais catastrophique. Et, si vous voulez prendre quelques secondes pour regarder le vidéo suivant, je vais vous citer le cas d'un tout petit lac, mais on en a plusieurs petits lacs dans les Cantons de l'Est, qui s'appelle le Lac Tomcod, ou que d'autres appellent ici le Petit Lac Saint-François.

VISIONNEMENT D'UN VIDÉO

M. JEAN-CLAUDE THIBAUT :

Des pertes d'usage de cette importance-là, il commence à y en avoir de plus en plus, on n'en parle pas beaucoup, mais c'est la réalité qu'on vit, et c'est relié en grande partie aux activités agricoles, et plus particulièrement à l'usage intensif de lisier, de fumier liquide, et à certaines monocultures, dont celle du maïs-grain en particulier.

Les solutions, l'approche éducative, il faut toujours toujours commencer par là, mais dans le cas actuel, auprès du monde agricole, elle nous apparaît insuffisante, pour une raison très simple. C'est que les pressions financières sont telles, à cause de la compétition internationale, qu'il semble très difficile à l'esprit de réussir à oublier ce qui se passe dans la poche ou ce qui ne se rend pas dans la poche si vraiment certaines choses étaient appliquées immédiatement sans support.

L'approche coercitive, avec des règlements, depuis '81, il y a des règlements systématiques partout, et nous on le vit au niveau de la bande riveraine, ça ne donne pas grand-chose. Ce qu'on pense, nous, de façon réaliste, c'est d'avoir une approche soutenante. Ça nous semble la seule solution réaliste et, l'approche soutenante, nous en faisons une première recommandation.

Une intervention gouvernementale majeure, j'insiste sur le mot majeur. Les gouvernements du Québec et du Canada, depuis 30 ans, ont été les principaux promoteurs de l'implantation de cette industrie, de ce type d'industrie agricole, ce doit donc être ceux, eux qui, aujourd'hui, investissent massivement dans l'application de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement en général et de la qualité des eaux en particulier.

Nous croyons sincèrement que, si nous avons accepté en '86 de dépenser 6.6 milliards dans les 12 années subséquentes pour régler le problème des eaux contaminées venant des villes et des industries, en oubliant massivement, mais complètement, le monde agricole, nous

croyons que cette erreur doit aujourd'hui être corrigée, et nous souhaitons que la Commission recommande fortement au gouvernement de prendre conscience que la seule solution réaliste c'est d'investir de façon massive sur tous les moyens qui assurent cette fameuse écoconditionnalité des pratiques agricoles.

4 1 0

Les cultivateurs ne pourront pas assumer l'application de l'ensemble des propositions qui se donnent à travers les nombreux mémoires que vous avez eus et les propositions que nous vous ferons dans la suite de cette présentation.

4 1 5

Une autre recommandation, qui ne fera pas sourire les gens du milieu, mais qui nous semble absolument essentielle, c'est un moratoire généralisé au Québec pour l'industrie porcine.

4 2 0

Nous nous expliquons. À cause de l'ampleur des agressions faites à l'environnement, par la pollution diffuse d'origine agricole, dont une bonne partie origine de l'industrie porcine, il y a une quantité phénoménale d'études qui démontrent cette chose-là aujourd'hui. On ne peut mettre en doute l'ampleur de ces agressions-là à cause, d'autre part, l'impossibilité actuelle des milieux impliqués de réduire de façon significative cette dégradation systémique de l'environnement. RAPPEL propose un moratoire sur toute nouvelle installation de l'industrie porcine, et ce, sur l'ensemble du territoire québécois.

4 2 5

Troisième recommandation, des bandes de protection riveraine significatives. Il faut se rappeler qu'une rivière ce n'est pas un canal, ce n'est pas le Canal Rideau, ce n'est pas le Canal Lachine. Une rivière c'est tout un écosystème, c'est un cours d'eau, mais soutenu par des bandes de sol sur lequel il y a de la végétation, et on compare un peu, nous autres, le réseau hydrographique à un arbre dont l'écorce est la bande riveraine. On appelle ça notre grand arbre hydrographique. Et tout le monde sait que, si vous voulez faire mourir un arbre, c'est très simple, vous meurtrisiez l'écorce, pire, vous l'enlevez.

4 3 0

4 3 5

Si vous enlevez la bande riveraine, si vous la réduisez à une telle dimension qu'elle n'est plus significative, vous faites crever les rivières, vous faites crever les lacs. Alors, la bande riveraine, pour être significative, elle doit d'abord ne pas être conçue dans le débat actuel comme riveraine des champs. Moi, quand j'entends parler de la largeur de la bande riveraine ou du type de bande riveraine, je l'entends toujours par rapport à l'agriculture. Et ça, il va falloir que les gens aient l'honnêteté de dire la bande riveraine, ça n'a rien à faire aux champs. La bande riveraine ça a affaire aux rivières, aux lacs, et ça a 7 grandes fonctions, on ne passera pas ça ce soir, c'est absolument capital pour que la rivière soit une rivière et non un fil d'eau qui coule quelque part et qui transporte plus ou moins de contaminants.

4 4 0

4 4 5

Il y a une étude très sérieuse qui s'est faite en '98, qui n'est malheureusement pas publiée, parce que c'est un document interne qui s'est produit dans les Ministères, les hautes instances ministérielles du gouvernement du Québec. C'était un groupe de travail dans lequel il y avait des gens de l'UPA, des gens du MAPAQ, des gens du ministère de la Santé, de l'Environnement, des Affaires municipales. Ça a été publié en février '98, en interne, et eux avaient analysé, avaient fait une étude systématique des données scientifiques sur quelle serait la largeur optimale des bandes riveraines, mais pas pour les champs, pas pour l'agriculture, pour répondre à 4 besoins vitaux, pour maintenir la température de l'eau, retenir vraiment les

4 5 0

sédiments, retenir vraiment les éléments nutritifs et assurer la diversité des espèces qui fassent que le milieu ne soit pas devenu un désert écologique. Le minimum recommandé jouait entre 15 et 30 mètres.

4 5 5 Plusieurs études prouvent que ça prend en général un minimum de 10 mètres. Il y a une autre étude qui a été faite par les gens de l'INRS-EAU, qui sont quand même des organismes, sur le plan scientifique, reconnus comme sérieux, qui disaient: **Le taux d'abattement de flux de phosphore**, on parlait de phosphore, **si la bande était de 9.1 mètres, on parle de 95% d'abattement, mais si la bande est de 4 mètres, on ne parle que de 60%, et** -- tenez-vous
4 6 0 bien -- **si la pente est de 1.5 mètre, on parle de 9% seulement d'abattement.**

Et il y a un principe de base qui dit: **L'efficacité des bandes riveraines augmente globalement avec la largeur de cette bande.**

4 6 5 Le graphique que vous avez ici, des gens de l'UQAM, qui eux aussi on fait une étude exhaustive, montre, si vous regardez, vous avez, en hauteur, l'efficacité, le pourcentage d'efficacité, et la largeur, et vous voyez que la courbe démontre une efficacité croissante rapide jusqu'à partir de 10, 15 mètres. C'est d'ailleurs les valeurs sur lesquelles RAPPEL va vraiment s'asseoir, parce que l'ensemble des études semblent commencer à assurer de façon significative
4 7 0 une protection dans le réseau hydrographique, autour de 10, 15 mètres.

On ne peut pas passer sous silence une étude qui est largement citée et qui, à mon avis, est interprétée de façon totalement erronée, c'est cette fameuse étude de l'IRDA sur les parcelles de Saint-Lambert. Je voudrais vous dire que les conditions d'exécution, et je pense que vous
4 7 5 avez rencontré monsieur Bernard, j'ai cru voir un de ses mémoires déposés, où il avait fait plein de nuances, mais malheureusement on publie dans les documents destinés aux agriculteurs, des données partielles venant de cette étude, où on dit: **Ah! une bande riveraine de 3 mètres c'est amplement suffisant.**

4 8 0 Ce qu'il faut rappeler aux gens c'est que la parcelle, les parcelles d'expérimentation étaient dans un endroit extrêmement peu pentu, des pentes très faibles, en bas de 2%, c'est extrêmement faible. Dans une région comme nous, la moyenne des pentes est de 9%, la moyenne. Alors, vous comprenez que 2%, ça n'a plus aucun rapport. Les surfaces étaient sans aucune dépression et le sol, en plus de ça, était absorbant. Alors, comment voulez-vous qu'il y
4 8 5 ait du ruissellement là-dessus pour transporter des sédiments? C'est sûr que 3 mètres, à ce moment-là, c'est extrêmement efficace, il n'y en a pas de ruissellement, même sous de fortes pluies, il y en a peu.

On vous donne un exemple des études de monsieur Latreille de l'Université, de l'UQAM, qui avait fait des études comparatives. Seulement l'indice pente, dans cette parcelle, lorsque la
4 9 0 topographie est plane, c'est-à-dire moins de 3%, dans la plaine du Saint-Laurent, on calcule qu'il y a un transport annuel de 4 tonnes à l'hectare. Mais pour les mêmes types de cultures, de monocultures, dans les Cantons de l'Est, dans une topographie modérée de 9%, on parle de 25 tonnes à l'hectare. Donc, 6 fois plus de transport de sédiments. Si vous voulez écouter.

4 9 5

VISIONNEMENT D'UN VIDÉO

M. JEAN-CLAUDE THIBAUT :

500 Nous sommes à Saint-Lambert.

SUITE DU VISIONNEMENT DU VIDÉO

M. JEAN-CLAUDE THIBAUT :

505

Ça c'est les bandes riveraines, c'est surtout ça qu'on voulait vous montrer, qu'on considère efficaces. Elles ont beaucoup plus que 1 mètre et 3 mètres.

SUITE DU VISIONNEMENT DU VIDÉO

510

M. JEAN-CLAUDE THIBAUT :

515 Alors, monsieur Beauchamp, je vais essayer de m'en tenir à l'essentiel maintenant. Les expériences européennes, c'est intéressant. Eux autres, ça fait 20 ans déjà qu'ils ont connu des problèmes de contamination, nitrate, phosphate, principalement par le lisier. Leurs bandes riveraines varient entre 5 et 15 mètres, en tenant compte des pentes, des sols et de la fragilité des milieux humides.

520 Ce que leur expérience nous donne c'est qu'il n'y a pas de mesures mur à mur parfaites. Je pense qu'il faut tenir compte de certains facteurs de pente, de texture de sols et de type de cultures pour prendre des décisions sages et efficaces au sujet des bandes riveraines.

525 Recommandation 4, une des plus importantes pour nous. Les bandes riveraines assurant la santé des rivières et des lacs, ça suppose la création de servitudes écologiques riveraines. Les terres doivent rester aux cultivateurs, mais l'usage et la protection de ce bien commun qui s'appelle l'eau, sous forme de rivières, de lacs et de cours d'eau, relève du gouvernement. Le gouvernement doit compenser les servitudes écologiques de protection de ces bandes-là, de compenser les pertes de productivité, compenser les coûts d'implantation et les coûts d'entretien de ces bandes-là par les cultivateurs.

530

Ça représente, selon les études de Richard Larocque, du MAPAQ, en '98, pour les 35 000 agriculteurs, une dépense de 41.1 à 85.6 millions de dollars. Ce qui nous semble, pour sauver le réseau hydrographie québécois, un investissement de qualité. Oui?

535 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

C'est par année ou au total?

540

M. JEAN-CLAUDE THIBAUT :

545 Au total, et l'investissement est calculé, si vous avez les données de monsieur Larocque, je pourrai vous donner son rapport complet, en calculant un paiement sur 20 ans avec des taux d'intérêt de 7%.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

550 O.k.

M. JEAN-CLAUDE THIBAUT :

555 D'accord? Ça c'est les bandes riveraines qu'on aimerait avoir. Variées, en ce sens que c'est vraiment les 3 strates, herbacée, arbustive et arborescente, qui assurent vraiment l'efficacité d'une bande riveraine.

560 Alors, en tenant compte de l'intégrité des écosystèmes, des caractéristiques du milieu, voici les largeurs minimales que nous proposons. 10 à 15 mètres lorsque la pente est supérieure à 10 degrés des lacs, 5 à 10 mètres des cours d'eau, en fonction des caractéristiques du milieu, pentes, texture des sols, type de cultures qu'il y a autour. 5 mètres des fossés à écoulement permanent et 3 mètres des fossés à écoulement saisonnier.

565 Ces largeurs de bandes-là pourraient varier légèrement, de l'ordre de 10 à 15% si, en plus de ça, on mettait en place toute une batterie de techniques qui sont très simples, qui sont éprouvées, qui s'appellent des marais filtrants, qui s'appellent des trappes à sédiments, qui s'appellent des bermes pierreuses, comme ce que vous voyez ici, des barrières en ballots de paille ou des barrières en géotextile, comme vous voyez en arrière, et dont l'efficacité n'est pas démontrée.

570 Si vous permettez, je vais terminer avec les distances d'épandage, parce que c'est l'autre point majeur de notre mémoire. En Europe, à titre d'exemple, d'un puits, on parle de 50 mètres minimum, d'un cours d'eau, 50 mètres minimum, en faisant la nuance que c'est 10 mètres si c'est par injection directe dans le sol. D'une zone de baignade, 200 mètres. 100 mètres si la pente est inférieure à 7% et, 35 mètres si c'est du fumier solide.

575 Alors, voyez-vous, les distances vont varier en fonction des techniques employées et du matériel employé, et je pense que c'est des nuances qu'on pourra faire dans les recommandations finales.

580 À notre expérience à nous, il y a une correction majeure à faire au rapport, parce qu'on a mis une pente de 3% alors qu'il s'agissait de 5%, on s'en excuse.

585 Nos distances d'épandage à nous, en passant, je vais revenir sur quelque chose, il faut que les gens soient au fait que le gouvernement du Québec, le 12 juin dernier, a permis, permet, par la loi, l'épandage de lisier et de fumier à 3 mètres des lacs et à 1 mètre des cours d'eau. Si

on compare, et simplement l'exemple européen qu'il y a là, je ne veux plus jamais entendre le gouvernement du Québec dire qu'il a les plus belles mesures, les plus protectionnistes au monde, c'est une vraie honte, et vous comprenez qu'une des recommandations majeures que nous faisons c'est que le gouvernement du Québec suspende immédiatement l'application d'une telle norme. C'est aussi bien de ne pas en avoir, c'est rire des gens que de dire, dans une politique de l'eau, une des priorités que nous nous donnons c'est d'assainir les eaux en milieu agricole, et de permettre un épandage de lisier à 1 mètre d'un cours d'eau, j'ai vu beaucoup d'amis agriculteurs sourire à entendre une telle directive.

On suggère aussi, dernière recommandation, de subventionner l'installation de dôme sur toutes les fosses à purin, qui ont déjà d'ailleurs été subventionnés par le gouvernement, cette implantation de lisier liquide a été subventionnée par le gouvernement. Il faut des dômes par-dessus ça, ça veut dire en moyenne au Québec 1 mètre de moins d'eau, sous forme liquide ou solide, par année. Ça commence à représenter un bon pourcentage de liquide dans une fosse septique, qui fait qu'il devient encore plus disponible dans le réseau hydrographique.

On aimerait que le gouvernement encourage de façon systématique toute nouvelle porcherie à installer un système d'élevage sur litière. Vous devinez qu'on est pour faciliter, c'est-à-dire on trouve ça plus facile avec du fumier solide. Et encourager l'épandage directement dans le sol, et ce serait, selon nous, une des méthodes les plus efficaces à l'heure actuelle, à la quantité de purin qu'on a, de fournir des instruments pour réussir à faire de l'épandage direct dans le sol, c'est beaucoup plus efficace.

Deux derniers principes. Laisser les sols le moins longtemps possible à nu, par des techniques qui sont connues par tous les cultivateurs, mais dont l'efficacité est extraordinaire et qui coûtent très peu cher. Culture par semis direct, culture sur résidus, culture intercalaire dans les grandes cultures à large interligne, et enrichissement par engrais verts. Finalement, réduire l'intensité du ruissellement par différentes techniques.

Alors, nous terminons en vous disant que l'engagement ferme du gouvernement pour l'assainissement des eaux en milieu agricole, il faut que ce soit non seulement un discours, il faut que ce soit soutenu par des investissements majeurs, pour les équipements que nous avons suggérés, et nous ne pensons pas qu'un moratoire puisse être levé à l'heure actuelle sur l'industrie porcine sans que nous sachions précisément les effets sur la santé des travailleurs agricoles et sur les populations et les communautés environnantes, sur l'environnement des lacs et des cours d'eau, les impacts dus à la monoculture et l'épandage de lisier, sur la qualité des sols et des eaux souterraines, et sur l'avenir des autres formes d'agriculture, et merci de votre patience, vous êtes bien aimables. Je n'ose pas demander s'il y a des questions.

M. MARIO DUMAIS :

Je vais commencer par une question sur votre dernière recommandation, à propos du moratoire et des conditions que vous énumérez pour éventuellement permettre l'abandon d'un moratoire. Selon vous, il durerait combien de temps le moratoire que vous proposez?

M. JEAN-CLAUDE THIBAUT :

635 Si le gouvernement achetait l'idée de la Commission, en autant que la Commission achète l'idée, de faire un investissement majeur, et l'investissement, exemple, équiper l'ensemble des exploitations agricoles qui en ont besoin, d'épandeurs-enfouisseurs. Ce n'est pas si cher que ça, il faut être honnête. Je pense qu'il faudra vérifier, mais ce n'est pas des demi-milliards dont on parle. On parle de centaines de millions. Si le gouvernement investissait vraiment, demain matin, le moratoire pourrait être levé demain matin.

640 Alors, la clé de cette histoire, c'est qu'on rêve en couleur de faire 25 millions de suggestions plus ou moins intelligentes, ou même très intelligentes, s'il n'y a pas des sous en arrière. Monsieur Doyon, hier, disait quelque chose de magique, on a la possibilité de nos moyens. Il faut fournir les moyens et on ne peut pas, à l'heure actuelle, dans le contexte de production, de productivité, et de compétitivité internationale à l'heure actuelle, demander aux cultivateurs d'implanter à leur seul, avec leurs seuls moyens, l'ensemble des mesures qui feraient que cette industrie n'est plus polluante.

M. MARIO DUMAIS :

650 Si vous me permettez, une autre immédiatement. Je voudrais revenir sur le thème de l'étude de l'IRDA, et l'efficacité des bandes riveraines. Alors, effectivement, vous avez parfaitement raison, je crois, de mentionner que l'utilisation des résultats de l'étude de l'IRDA sont souvent, ne sont pas accompagnées des énoncés...

655 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

De toutes les nuances, voilà.

M. MARIO DUMAIS :

660 ... puis des nuances que la prudence exige pour coller vraiment aux résultats qu'ils ont obtenus. Effectivement, les résultats qu'ils obtiennent, qui disent qu'une bande de 3 mètres ou une bande de 6 mètres ou de 9 mètres pour filtrer les résidus qui coulent à la surface du sol, qui sont entraînés, sont les mêmes. Mais, par contre, si on est dans une pente, ce n'est pas la même chose.

670 Mais, d'un autre côté, vous, vous dites nous, notre point de vue sur la bande riveraine, c'est 10 mètres minimum, 10 à 15 mètres minimum. Mais, à ce moment-là, est-ce que vous ne faites pas un peu le même manque de nuances, c'est-à-dire si on veut mettre en place une bande filtrante, pour les fins et non pas pour la biodiversité, ce qui est une autre chose, mais une bande filtrante pour retenir les résidus, le long d'un ruisseau dans la plaine de Montréal, ou le long d'un cours d'eau dans la plaine de Montréal, et une bande filtrante le long d'un cours d'eau dans la région vallonneuse de l'Estrie; est-ce que la distance nécessaire pour obtenir le résultat efficace qu'on cherche ne serait pas différente dans les 2 circonstances?

675

M. JEAN-CLAUDE THIBAUT :

680 Je suis totalement d'accord avec vous, monsieur Dumais, et c'est important, quand j'ai insisté tantôt, on donnait le cadre de référence générale, et toutes les nuances sont à faire, et ça ne prend que les gens du milieu et des experts pour dire il est évident que, dans telle pente, il y a très peu de ruissellement. On n'est pas pour imposer un 15 mètres dans un endroit où il y a peu de ruissellement.

685 Mais, d'autre part, lorsque la pente dépasse 15%, on peut pousser ça à 20 mètres, parce qu'on sait que le ruissellement est trop intensif. Alors, j'apprécie beaucoup cette nuance-là et je crois, j'espère que, dans notre mémoire, la nuance est claire. Je croirais que oui, sinon je vérifierai et j'enverrai une note pour préciser notre point de vue là-dessus.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

690

Ça va. Juste une petite vérification avec vous, en page 27 de votre mémoire, vous parlez de 400 000 km de petits cours d'eau, moi j'avais retenu entre 25 000 et 40 000 km de cours d'eau, vous vous nous dites 400 000, est-ce que c'est bien ça que vous voulez dire?

695 **M. JEAN-CLAUDE THIBAUT :**

700 On s'est peut-être laissé emporter par les paroles d'un ministre de l'Environnement qui, lorsqu'il nous avait annoncé, dans une rencontre dans la région, qui nous avait annoncé cette, ce que nous avons appelé à l'époque une catastrophe environnementale nationale, nous avait annoncé: **Mais voyons, nous sauvons au-delà de 400 000 km de cours d'eau et de fossés.** D'accord.

705 Je vous avoue que je n'ai pas eu le temps de le vérifier, mais connaissant la systématisation du drainage agricole sous forme de fossés primaires, secondaires et tertiaires, il n'est pas impossible que, si on ajoute vraiment les fossés, et il faut s'occuper des fossés, ça ne donne strictement rien de faire des bandes de 30 mètres des rivières, si les fossés ont 1 mètre, parce que ce sont ces fossés qui nourrissent les ruisseaux qui nourrissent les rivières, et c'est dans ces fossés qu'on rencontre les plus fortes concentrations.

710 Alors, nous avons acheté l'idée que, oui, il faut sauver l'ensemble du réseau hydrographique, c'est bien comprendre ce que c'est un bassin versant, mais pas avec 1 mètre. Le 400 000 km, la prochaine fois qu'on verra monsieur Boisclair, on verra si on peut continuer à **boire clair** et à voir clair.

715 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

720 Mais c'est parce que dans, en tout cas, dans l'audience sur l'eau, ça avait été avancé par Vanier à Montréal et le ministère de l'Agriculture avait confirmé, mais il me semble qu'on jouait toujours entre 25 000 et 40 000, et Vanier avait fait tout l'inventaire des subventions du ministère de l'Agriculture. C'est pour ça que 400 000, ça m'apparaît beaucoup, mais je ne veux pas en

faire une controverse, parce que moi non plus je, j'ai comme d'autres études à faire que de revenir sur la chose, mais ça vaudrait la peine d'être inventorié à nouveau, monsieur Thibault, si vous permettez.

725 **M. JEAN-CLAUDE THIBAULT :**

Absolument, ça me fera plaisir, monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

730

Parce que si c'est, si vous avez tort, ça peut porter atteinte à la crédibilité de votre chose, puis je pense que vous avez une démarche assez sérieuse.

M. JEAN-CLAUDE THIBAULT :

735

C'est gentil. C'est malheureux, encore là, j'aurais dû donner la référence et ça aurait été le ministre Boisclair qui aurait eu de l'air...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

740

Écoutez, je pense qu'on a passé le temps, mais qu'on n'a pas perdu le temps, et que c'est une communication intéressante à la fois sur le fond et dont la forme était un bijou, il n'y a pas de doute là-dessus. Alors, continuez l'extraordinaire travail de RAPPEL. Maintenant, vous en avez mis beaucoup sur le dos de la Commission.

745

M. JEAN-CLAUDE THIBAULT :

Je remarque que le message s'est rendu.

750 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

Là la marche est haute un peu, on verra bien. Merci.

M. JEAN-CLAUDE THIBAULT :

755

Nous vous remercions infiniment de votre attention.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

760

Je vous en prie. Alors, j'invite maintenant monsieur André Nault, un représentant des AmiEs de la Terre de l'Estrie.

M. ANDRÉ NAULT :

765

Bonsoir.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Bonsoir, monsieur Nault.

770

M. ANDRÉ NAULT :

J'aimerais féliciter RAPPEL pour la qualité de leur mémoire. Je ne penserais pas passer au travers toute la lecture du mémoire, je vais en souligner les grandes lignes.

775

Les AmiEs de la Terre, on veut démontrer que les principes écologiques de diversité, d'équité, d'autonomie et de démocratie doivent être respectés si nous voulons atteindre le développement durable.

780

Ça se divise en 3 parties: La détérioration des sols; le compostage et la méthanisation, ainsi que la monoculture du maïs.

Au niveau de la détérioration des sols, on peut penser à la culture en rayons, la culture fourragère beaucoup plus qu'antérieurement, et l'acidification de la terre.

785

Il est connu et passé beaucoup d'information sur la qualité des sols dans la région de Saint-Hyacinthe où, actuellement, on questionne beaucoup la capacité des sols de Saint-Hyacinthe de produire comme ils produisaient autrefois.

790

Donc, ce genre de culture est effectuée au Québec depuis plus d'une quarantaine d'années et s'est intensifiée au cours des 20 dernières années. Et ça, c'est une préoccupation au niveau de cette dégradation des sols, comme perte d'éléments nutritifs non remplacés, des dégâts causés par les pesticides, herbicides, l'érosion en nappe et le ruissellement des terres. L'utilisation abusive des herbicides, des pesticides/herbicides, ainsi que les fertilisants ont fait augmenter la teneur en métaux lourds de la terre. En plus, il n'y a aucune rotation des cultures et on se demande comment un agronome sérieux peut permettre une culture du genre, si ce n'est par respect de directives gouvernementales.

795

Dans le but de faciliter les manoeuvres de grosses machineries agricoles, on a enlevé les clôtures et on a davantage utilisé la monoculture à cet effet-là. Alors, vous pouvez avoir une image, dans la région de Saint-Hyacinthe, Châteauguay, Bonaventure, du maïs, du maïs, du maïs. Si vous partez de Sabrevois et vous descendez à Pike River, vous, excusez, c'est le terme des Cantons de l'Est, Pike River pour moi c'est, Rivière aux Brochets, pardon, vous avez une image de cette monoculture du maïs qui est quasi désolante au niveau du paysage.

805

Or, les grandes cultures aussi, il y a un apport, l'apport de matières organiques est presque inexistant dans la majorité des grandes cultures. En effet, ce sont surtout des apports chimiques, et ça se relie avec notre compostage qu'on va parler tantôt.

810

L'acidification des terres. On a, en 1980, '79, '80, il y avait eu une grosse campagne

815 concernant les pluies acides. Il y a peu de choses qui se sont faites depuis ce temps-là au niveau des pluies acides, mais on n'en entend plus parler. Le problème reste encore entier par rapport à cette acidification des pluies, qui nous vient de 2 régions, soit le bassin industriel du sud et on a la chance l'hiver d'avoir du vent nord, donc Noranda et Sudbury. On est assez chanceux dans les Cantons de l'Est pour ça.

Le compostage du lisier et du fumier. Alors, naturellement, le compostage du lisier sera surtout par rapport à la méthanisation et le lisier sera par rapport au compostage.

820 Pourquoi le compostage? Pour redonner au sol sa matière organique. Quand on parle des aspects scientifiques et technologiques du compostage, on traite, en pratique, principalement les paramètres biologiques et physico-chimiques du compostage. Le compostage, dans cette optique, est à la fois un procédé de traitement des déchets organiques et un procédé de production de compost utilisable pour l'amendement de sols, et c'est l'aspect le plus important à notre sens au niveau de l'agriculture durable et du développement durable.

825 Au niveau de la méthanisation, vous avez en page 5, la méthanisation, des technologies qui sont existantes. Donc, c'est de produire, par un bioréacteur, du méthane et, à ce moment-là, le lisier qui est envoyé dans le bioréacteur, dans le Digester, on peut avoir un compostage qui est effectué de l'ordre de 75 à 93%. Donc, qui donne quand même un apport au sol et une valorisation du lisier qui n'est pas à dédaigner.

830 En plus, ça peut permettre une autonomie plus grande de l'agriculteur au niveau de la fabrication de la chaleur et de l'électricité avec le méthane. Cette technologie existe déjà, on n'a pas besoin de l'inventer. Cette pratique actuelle, qui consiste à épandre le lisier est polluante et/ou à tout le moins déstabilisante pour le milieu où il est épandu, sinon il n'y aurait pas de moratoire aujourd'hui.

835 Il faut donc apporter des correctifs à ces situations. On ne peut continuer à étendre de lisier vert dans nos champs sans en subir des conséquences désastreuses un jour ou l'autre. Il nous faut redonner au sol la matière organique dont il a besoin. On pense que c'est une formule gagnant-gagnant, chacun y gagne au niveau de la valorisation du sol et de l'utilisation en moins d'herbicides et fertilisants.

840 Est-ce que notre gouvernement est d'accord avec l'esprit de la mondialisation, soit de se rendre dépendant d'un marché extérieur pour vendre nos produits et de se rendre dépendant d'un marché extérieur pour notre consommation interne.

845 L'autonomie en agriculture est très très importante et on a à peine une autonomie d'environ 20% actuellement. Monsieur Garon avait monté l'autonomie à près de 40% et, aujourd'hui, on a redescendu à une vingtaine de pourcents.

850 La monoculture du maïs, on en a parlé un petit peu tantôt. Dans tout ce genre d'agriculture, une logique s'imposait. La rotation des cultures dans les champs. Ce principe a été mis de côté et, pendant plusieurs années, on ensemençait maïs sur maïs en pensant que les

apports en engrais chimiques relèveraient l'équilibre au sol. Ce genre de culture a commencé dans la région de Saint-Hyacinthe et, aujourd'hui, on s'inquiète pour l'avenir des sols arables de cette région et leur capacité de produire avec autant de vigueur que par le passé.

860 La maïs est un élément de base de la nourriture porcine et aussi la culture qui absorbe le plus d'azote du lisier de porc, en essayant de créer un équilibre. On a besoin d'une plante qui absorbe l'azote, le phosphore, et on produit cette plante en excès pour ce besoin. Alors, je me demande où est l'équilibre.

865 On questionne aussi le travail des agronomes qui laissent les agriculteurs pratiquer ce genre de monoculture. Répondent-ils encore à des impératifs commerciaux ou à une directive venue des autorités politiques de laisser faire parce que cela avantage les compagnies pour la vente de produits fongicides, pesticides, engrais chimique et herbicides.

870 Par la rotation des cultures, on diminue les besoins en intrants de toutes sortes, intrants fournis par l'industrie agroalimentaire qui, malheureusement, fournit du chimique et non du naturel. Vous comprendrez que le manque de diversité biologique dans le maïs est une bombe à retardement, qui explosera au moment le plus inattendu.

875 Le dernier problème que nous voulons souligner est le problème du transgénique. Encore une fois, nous comprenons mal le travail des agronomes dans ce domaine, sans avoir plus de documentation que celle fournie par les compagnies, ils ont cru, sans en questionner le bien fondé. Leur a-t-on imposé le transgénique? Le gouvernement a-t-il décidé d'en faire la promotion ou est-ce que les agronomes font preuve d'une naïveté en ne questionnant pas les données fournies par les compagnies manipulant le transgénique?

880 Le rôle de l'agronome n'est-il pas comme celui du médecin? Prendre soin de la santé de la terre.

885 Nous vous faisons part d'un événement qui s'est produit avec le maïs, soit une contamination de maïs vers le soya. En effet, on a retrouvé une protéine médicamenteuse dans le soya. Cette protéine était présente par transgène dans le maïs qui avait été semé l'année précédente, dans le sol maïs qui avait été semé l'année précédente. Je vous ai mis l'article au complet, où nous vous faisons part des risques encourus par les OGM dans l'alimentation.

890 L'article, en essence, c'est un champ de maïs qui avait été cultivé pour du **pharming**, on avait une molécule qui devait produire un vaccin et il s'est retrouvé dans le soya l'année suivante. Donc, quand on fait du transgénique, on ne sait pas trop dans quelle Tour de Babel on va se retrouver.

895 Or, notre conclusion au niveau de la détérioration des sols. En 1984, un rapport sur la conservation des sols a été publié par le Comité sénatorial permanent de l'agriculture, des pêches et des forêts au Sénat du Canada, dont l'Honorable Sparrow était le président. Aucune ou peu des représentations de ce rapport, soulignées comme étant urgentes, n'ont été appliquées. C'est un peu décourageant car il nous semble qu'il y a eu abdication du

900

gouvernement pour légiférer sur une richesse commune qui est la qualité des sols agricoles.

905 Nous ne trouvons pas de mots pour définir la myopie dont nous faisons preuve en tant que société. Nous considérons que des actions sont requises afin de mettre en application les recommandations du rapport ci-haut mentionné. Nous vous suggérons que ce sujet soit abordé lors de réunions des tables agroalimentaires régionales pour que des solutions locales soient appliquées pour rectifier ce problème.

910 Le compostage du lisier et du fumier. La détérioration des sols impose une mesure de récupération évidente pour nos générations futures. Il n'y aura peut-être pas de sol pour que nos enfants et nos petits-enfants puissent cultiver. Faut-il donc redonner au sol une qualité et une quantité de matières organiques naturelles pour que cette matière organique puisse redonner au sol son humidité, sa texture, son rendement.

915 Le compostage ou la méthanisation du lisier et le compostage du fumier constitue une excellente manière d'assurer la pérennité des sols.

920 Des méthodes où l'on ne redonne pas au sol sa matière organique ne seront qu'un palliatif de court terme, en se débarrassant seulement des odeurs par diverses façons. Que ce soit en amitié, en amour ou en affaire, on ne peut pas toujours donner sans recevoir en retour. Ce que nous faisons à nos terres aujourd'hui, c'est que nous en retirons sans lui donner en retour.

925 Au niveau de la monoculture du maïs. La monoculture amène des problèmes de diversités biologiques, de vulnérabilité aux maladies, de surutilisation de biocides et d'accroissement de dépendance envers les compagnies qui produisent des intrants chimiques.

930 Les besoins en biocides résultat de la monoculture sont l'une des causes qui ont amené les compagnies à produire un transgénique sans faire les études toxicologiques nécessaires. Il est plus facile de faire accepter un transgénique qu'un nouveau biocide au niveau gouvernemental. Verra-t-on un jour, dans nos champs, se produire le même phénomène que celui souligné aux États-Unis plus haut? Ce n'est pas de cette agriculture que les AmiEs de la Terre souhaitent.

935 La diversité biologique est la sauvegarde pour le développement durable. Nous, en tant qu'humains, nous n'accepterions pas une imposition qu'une seule espèce comme nous le faisons pour l'agriculture. La diversité biologique amène plus d'autonomie des agriculteurs, donnant ainsi plus d'équité à la terre. N'est-ce pas là le début de la véritable démocratie?

940 Merci.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

945 Merci beaucoup. Les AmiEs de la Terre de l'Estrie, il y en a un certain nombre de groupes, on a rencontré les AmiEs de la Terre de Québec.

M. ANDRÉ NAULT :

Oui.

950

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Celui de l'Estrie existe depuis combien de temps?

955

M. ANDRÉ NAULT :

Depuis 1987. Ils ont arrêté de fonctionner en 1994, '96, et on est reparti en '99.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

960

Je dois vous avouer, il y a une chose qui m'a beaucoup étonné dans votre mémoire c'est la référence à la méthanisation du lisier.

M. ANDRÉ NAULT :

965

Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

970

Je vais vous dire pourquoi ça m'a étonné? Parce que, en général, les AmiEs de la Terre sont très proches des processus dits naturels, ils sont assez critiques ou assez sceptiques à l'égard des approches technologiques, de type technologique. Or, vous vous affirmez très solidement, et c'est intéressant, que, pour le lisier, il faut utiliser les processus de type industriel de méthanisation.

975

M. ANDRÉ NAULT :

Oui.

980

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Et que vous préférez ça à l'épandage du lisier.

M. ANDRÉ NAULT :

985

Définitivement.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

990

Expliquez-moi ça, parce que ce n'est pas évident?

M. ANDRÉ NAULT :

995 Bon, d'abord, je pense que c'est de se battre contre un moulin à vent de vouloir changer les méthodes de lisier actuellement qui sont répandues à travers le monde. Donc, la technologie allemande qui, au niveau de la méthanisation du lisier, ou le bioréacteur, donne une alternative fort intéressante. Alors, allons vers l'alternative qui est intéressante, qui va redonner au sol les nutriments dont il a besoin.

1000 Parce que de s'opposer...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1005 Pensez-vous à la méthode Lipp dont on a entendu parler hier?

M. ANDRÉ NAULT :

C'est ça.

1010 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

Oui?

M. ANDRÉ NAULT :

1015 Oui. L'avantage de cette méthode-là c'est, la recherche que j'ai faite...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1020 Ce n'est pas la seule, par ailleurs, il y en a d'autres.

M. ANDRÉ NAULT :

1025 Dans la recherche que j'ai faite, c'est à peu près la seule méthode qui existe au niveau de la méthanisation actuellement.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1030 Oui, mais il y a un autre groupe.

M. ANDRÉ NAULT :

1035 Et que j'ai vue sur Internet, que j'ai vue dans mes recherches. J'ai communiqué avec le responsable de la région, j'ai eu de l'information par rapport à ça, et j'ai lu par rapport à ça. J'ai regardé ce qui se passait en Allemagne et au Danemark. C'est à peu près les 2 seuls pays où

c'est utilisé plus largement, et ça semble satisfaisant.

1040 Donc, par rapport aux recherches que j'ai entreprises par rapport au mémoire, je trouvais que c'était, où les AmiEs de la Terre trouvaient que c'était une alternative intéressante et non à courant contraire. Donc, allons avec le courant, mais utilisons ce qu'on fait actuellement, pour davantage améliorer ce qu'on fait.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1045 Donc, il y a une dimension stratégique à votre recommandation là-dessus.

M. ANDRÉ NAULT :

1050 Quelle, pardon?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1055 Il y a une dimension stratégique à votre recommandation. Quand vous dites, au fond, le lisier est tellement répandu qu'on ne peut pas...

M. ANDRÉ NAULT :

1060 C'est ça. C'est ça, c'est..., on ne peut pas dire et bien revenez tous au fumier sur litière, je pense que ce ne sera pas demain matin, alors que, je pense qu'au cours des 5, 6 prochaines années, on pourrait avoir un peu plus de liberté par rapport à la méthanisation.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1065 Très bien. Merci. Monsieur, allez-y.

M. MARIO DUMAIS :

Non ça va.

1070 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

Merci. J'invite maintenant monsieur Victor Blais s'il vous plaît. Bonsoir, monsieur Blais.

M. VICTOR BLAIS :

1075 Bonsoir, messieurs les Commissaires. Est-ce que vous êtes prêts?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1080 Tout à fait.

M. VICTOR BLAIS :

1085 Vu que vous avez quand même lu ma présentation, je vais sauter de temps en temps quelques paragraphes. Ça fait que, les remerciements, je vais les faire, mais c'est fini.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1090 C'est la meilleure partie.

M. VICTOR BLAIS :

C'est ça. Je peux les lire si vous voulez.

1095 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

Non non.

M. VICTOR BLAIS :

1100 Ça fait qu'on va faire un, c'est un genre de témoignage de notre ferme, puis on fait comme un portrait des actions qu'on a entrepris. Ce n'est pas pour se péter les bretelles, mais c'est pour dire un peu ce qu'on fait et puis...

1105 Notre ferme, la Ferme Diane et Victor Blais, est une ferme diversifiée qui, au fil des ans, a développé ses productions. C'est un élevage naisseur-finisser, en production porcine, avec 165 truies, et l'engraissement, 45 vaches, naisseur et finisseur, on détient 475 acres en superficie, dont 300 qui sont en culture, puis plus un 70 qui sont des terres louées, puis on a 170 acres en boisé, dont une érablière de 2 800 entailles. Nous comptons aussi dans notre
1110 entreprise, pour 3 receveurs, de purin ou de fumier, pour la valorisation des fumiers.

Notre ferme, aussi, même si ce n'est pas écrit au texte, nous partageons beaucoup avec notre environnement. Tu sais, nous autres, nous sommes pour des fermes autonomes à dimension humaine, mais pour ce faire nous avons dû participer à des CUMA, des coopératives
1115 d'utilisation de machinerie, puis on a quand même une, des inter-relations avec nos voisins, d'affaires, et que ce ne serait pas possible dans un milieu qu'on pourrait dire où est-ce qu'il y a des grosses entreprises et puis peu de petites. C'est possible parce qu'on a d'autres unités de production, qui sont semblables à nous autres, qui ont des besoins semblables à nous autres.

1120 Nous autres, on a développé notre entreprise en tentant de la stabiliser. Parce que, en production porcine, les revenus ça peut être du simple au double. Pour stabiliser nos revenus, on a fait une diversification et puis, aussi, on a intégré d'autres phases de production à la ferme. On s'est mis à fabriquer nos moulées à la ferme, on mélange même nos pré-mix, on achète nos vitamines. On ne s'est pas spécialisé que dans le porc. Ça fait que, quand les années sont
1125 moins bonnes, et bien on conserve quand même un revenu.

Depuis le début, notre entreprise a permis à 2 familles d'y tirer leurs revenus. Puis aujourd'hui, 3 travailleurs à temps plein et 2 à temps partiel, comprenant les propriétaires.

1130 Notre diversification et la modération dans notre développement des productions animales font suite à notre détermination et notre désir de conserver notre autonomie, de pratiquer l'agriculture durable et de respecter l'environnement et conserver la ressource pour les générations futures.

1135 Je vais vous donner quelques exemples. On a introduit l'élevage de bovins, nos objectifs c'était de diminuer l'érosion des sols en pente, l'introduction des prairies permanentes, on a augmenté nos surfaces en culture pour valoriser adéquatement nos fumiers et puis nos lisiers.

1140 On a une exploitation d'une érablière, c'est pour diversifier nos revenus et puis occuper notre main-d'oeuvre à l'année.

1145 Puis on a une pratique, depuis déjà 5 ans, l'épandage avec rampes. Les raisons, c'était des raisons quand même assez économiques, c'était pour réduction des pertes d'azote, améliorer la précision de l'épandage, puis, ce n'est pas écrit dans le mémoire, mais c'était pour réduire l'enrichissement en phosphore.

1150 Nous avons aussi une bonne partie de notre exploitation sur agriculture biologique. L'idée c'était, vu qu'on pratiquait déjà l'agriculture durable, il ne restait pas beaucoup à faire pour devenir biologique, ça fait que ça rentabilisait le travail qui était déjà fait. L'agriculture biologique favorise les rotations, élimine des pesticides, puis remplace des achats d'intrants par des salaires.

1155 Nous avons augmenté le nombre de receveurs, c'était pour réduire l'enrichissement en phosphore, puis maintenir un rapport raisonnable entre le sol et nos éleveurs.

1160 Chez nous, les rejets d'élevage ont toujours été perçus comme une ressource à valoriser plutôt qu'un déchet à éliminer. Nous avons toujours été à l'affût des informations fournies par les vulgarisateurs du MAPAQ, du MENVIQ, du Centre d'agriculture biologique, les clubs d'encadrement du CDA, aussi grâce au club d'encadrement technique porcin, sans oublier les autres agriculteurs.

1165 Le développement en général de la production. Il y a différentes tendances. Une tendance mettons qui s'installe en production porcine et que, dans l'avenir, il faut être spécialisé, performant, visé des économies d'échelle, toujours le moindre coût pour conserver ainsi nos parts de marché, et surtout toujours poursuivre une croissance économique.

1170 L'autre tendance c'est d'avoir une agriculture durable, plus harmonieuse, diversifiée, au niveau soit de la ferme ou de l'entourage, des entreprises moins productivistes mais misant sur des économies énergétiques dues aux interactions, élevage-sol, et surtout des bénéfiques visés plus à long terme. Ces entreprises misent sur l'enthousiasme des exécutants qui sont

propriétaires ou intimement liés et appréciés des propriétaires. Des entreprises qui placent dans leurs priorités leurs choix familiaux et les attentes de la communauté où ils vivent. Des gens aussi prêts à donner gratuitement à la ferme dans les périodes difficiles.

1175 Même les économistes sont divergents. Pour certains, le productivisme est une tendance lourde qu'il faut respecter pour survivre. Pour d'autres, c'est différent. Je me permets de vous livrer quelques idées que j'ai retenues lors d'une présentation à un colloque régional d'un économiste réputé.

1180 Le sol y étant présenté comme la ressource principale, la base de l'agriculture, les bâtiments, les équipements, la technologie, comme des biens accessoires dans lesquels il ne faut pas investir trop dans leur longévité car, avec la mondialisation, les opportunités de marché peuvent changer rapidement. Selon ce même économiste, la ferme familiale, de grandeur modeste, est une avenue très prometteuse, vu sa flexibilité pour faire face à la mondialisation, en
1185 autant que ces exploitations soient productives et s'entourant de services communs, mise en marché collective, syndicat de gestion, clubs d'environnement, CUMA, chercheurs, clubs d'encadrement.

 Maintenant aussi, je vais vous parler de la biosécurité. Un territoire où l'on respecte la
1190 capacité de support des sols serait un avantage, même au point de vue sanitaire. En créant des élevages bien dispersés, on réduit les risques d'épidémie comme cela, si on se rappelle en Europe, aussi la pleuro-pneumonie dans les années '80, le SRRP, porcin, la fin des années '90. Il est donc à propos de maintenir les distances entre les sites d'élevage. Ces animaux, à qui l'on demande d'être de plus en plus performants et assainis, deviennent plus fragiles au niveau des
1195 maladies, voire des épidémies. D'où l'importance de maintenir des barrières entre les élevages.

 La valorisation des engrais de ferme. À la Semaine verte du dimanche 23 février fut diffusé un reportage des traitements du lisier. Ce qui me dérange dans le traitement complet, là je vais faire une parenthèse, je fais référence à ce traitement-là, pas à l'ensemble des
1200 traitements, c'est l'idée de se débarrasser de l'azote en le volatilisant dans l'air. L'azote est un élément essentiel à la croissance des plantes et aussi un fertilisant dispendieux, que l'on importe, qu'on ne produit pas localement, et il est produit avec beaucoup d'énergie. Au Québec, avec l'aide financière de l'État, nous faisons de la recherche pour mettre au point un procédé pour détruire cette richesse.

1205 Au contraire, chez nous, comme bien d'autres producteurs, nous cherchons tous les moyens pour conserver l'azote dans nos lisiers pour nos plantes. On ajoute des produits pour réduire les odeurs dans la porcherie, pour conserver l'azote. On a des épandages par pendillards, on enfouit le plus rapidement possible avec des hersages, puis on épand sur des
1210 prairies après le début de la repousse.

 L'élevage en lien avec le sol. C'est un élément qui est souvent mentionné à votre Commission, c'est le bienfait de l'enrichissement des sols pauvres. Selon les informations que j'ai, pour avoir des bonnes récoltes, on doit avoir une disponibilité en phosphore, en P2O5 pour
1215 combler les besoins, les besoins de prélèvement. Alors, si on fournit 125% du prélèvement en

phosphore, car le phosphore n'est pas disponible à 100% la première année, on doit espérer une bonne récolte, même en sol pauvre.

1220 Donc, selon mon expérience, avec du purin de porc, on ne cherchera pas l'enrichissement en phosphore, car vu sa composition, le rapport qui est 3 parties d'azote pour 2 parties de phosphore, le sol s'enrichit toujours trop vite en P₂O₅ si on fertilise exclusivement avec du purin de porc. C'est pourquoi notre entreprise introduit de plus en plus de légumineuses dans sa rotation pour contenir cet enrichissement non désiré.

1225 La rotation à l'opposée de la monoculture est une méthode toute simple, connue depuis belle lurette, qui apporte beaucoup au sol et devient une avenue pour réduire la teneur en phosphore des sols. Ça réduit aussi les pesticides. L'introduction de légumineuses dans le système de production permet le prélèvement de phosphore sans autre apport de lisier. Ces plantes étant peu exigeantes en azote, en plus elles améliorent la matière organique et
1230 améliorent la structure. Les producteurs pourraient déposer beaucoup de purin l'année des plantes exigeantes en azote, par contre, l'année des légumineuses, aucun apport ne devrait être fait, ou à peu près pas. Cette récolte prélevant du phosphore et, ainsi, on abaisserait la moyenne d'enrichissement.

1235 En favorisant de grands élevages sur une superficie de champs plus limitée, les sols s'enrichissent trop rapidement et deviennent de plus en plus dispendieux. Ils deviennent de plus en plus dispendieux parce qu'ils deviennent de plus en plus rares. Et de plus en plus à risque pour l'environnement. En plus, l'enrichissement pénalise les générations futures.

1240 Un gouvernement soucieux de ses ressources devrait prendre des moyens nécessaires pour réserver des espaces sur son territoire avec peu d'activités humaines, comme la forêt. Ensuite, à l'intérieur d'un bassin versant, nécessairement.

1245 Ensuite, le territoire québécois devrait préserver des sols agricoles d'une richesse moyenne avec un potentiel de rendement optimum et une charge d'épandage raisonnable. L'espace agricole devrait aussi maintenir une diversité végétale et animale.

1250 Le gouvernement devrait prévoir dans ses programmes des incitatifs financiers pour orienter les producteurs vers des systèmes de production qui protègent toutes ses ressources, l'eau, l'air et le sol. Donc, des forêts protégées sur un territoire avec des sols modérément riches, des élevages assez dispersés et surtout avec une densité qui permet des règles raisonnables environnementales et qui protège mieux les élevages face aux épidémies.

1255 Voici un exemple des avantages du respect de la gestion de la ressource. Le Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie a, depuis longtemps, été le protecteur de la forêt privée. En favorisant l'aménagement forestier, en dénonçant les coupes à blanc et en respectant la capacité productive. Ce qui fait qu'il y a quelques années nous étions considérés comme en augmentation de la valeur sur pied de notre forêt. Et, plus encore, l'Estrie ayant le plus grand potentiel de développement acéricole du Québec. Tout ceci, ce n'est pas le fruit du hasard, c'est
1260 parce que les gens ont pris des positions.

Plutôt que de miser sur la croissance économique, le droit de produire et l'enrichissement des sols, nous devrions faire le parallèle avec la forêt en Estrie et maintenir nos élevages en lien avec le sol.

1265

Pour terminer, nous demandons à votre Commission de recommander au gouvernement de mettre en place des mesures, des politiques pour que le développement futur de la production soit en fonction des producteurs autonomes vivant dans nos campagnes.

1270

Nous demandons aussi que les règles environnementales devraient exiger aux nouvelles entreprises et aux projets d'agrandissement, d'avoir en disponibilité, à proximité, des sols pour valoriser ces purins selon les normes du CRAAQ, puis pour un horizon d'au moins 10 ans.

1275

Le producteur devrait être accompagné par des organismes de gestion locaux ou régionaux qui, à leur tour, chercheraient des débouchés valables de fertilisation. Ainsi, tous les producteurs des secteurs ayant des receveurs intéressés devraient être forcés, dans un avenir rapproché, de s'en tenir aux recommandations du CRAAQ.

1280

Les règlements devraient avoir un contenu régional, car les communautés doivent faire partie des orientations en ce qui concerne la conservation des ressources de leur territoire.

Puis les abaques devraient être réservés seulement aux producteurs qui ont épuisé toutes les alternatives à bien valoriser ces engrais.

1285

Aussi, je me réfère à monsieur Beauchamp, lors de la première rencontre qu'il y avait eu à Saint-Hyacinthe, j'avais posé une question à monsieur Morissette, concernant les possibilités de traitement, puis monsieur Beauchamp, je m'excuse de résumer vos propos, vous aviez demandé à monsieur Morissette: **Est-ce que ce ne serait pas bon de prendre les devants si, ce ne serait pas une opportunité de se donner des normes plus sévères pour être prêt avant les autres, pour être les premiers à respecter mieux l'environnement dans le secteur, comparativement aux autres régions mondiales?** Puis il y avait une réponse, qui était à lui, mais moi, monsieur Beauchamp, je peux vous dire que j'y crois.

1290

Ce n'est pas en retardant qu'on va faire les choses. Puis peut-être que c'est exagéré, les revendications, puis c'est exagéré la montagne de choses qui semblent incontournables, pour prendre le virage. Ça ne me semble pas si compliqué que ça. C'est juste la façon de s'y prendre.

1295

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1300

Merci, monsieur Blais. À mesure que les gens me citent et me renvoient à moi-même, je me dis que je n'aurais jamais dû parler ni écrire, mais c'est fait, qu'est-ce que vous voulez. Alors, vous y allez, cher collègue.

1305

M. MARIO DUMAIS :

1310 Monsieur Blais, à la page 6 de votre mémoire, vous mentionnez que vous faites des choses chez vous et, une des choses que vous mentionnez c'est que vous procédez à l'ajout de produits pour réduire les odeurs dans la porcherie. Pourriez-vous nous dire un mot de quel produit vous utilisez et, à date, suivant votre expérience, quel résultat vous obtenez?

M. VICTOR BLAIS :

1315 Ça fait longtemps que j'utilise des produits. On a utilisé, pendant des années, un produit qui était des bactéries, puis c'était un bon produit, mais l'efficacité n'était pas toujours constante, parce que c'est des produits vivants et puis... Mais là, présentement, ceux qu'on utilise, c'est les produits Plocher, cet après-midi, la première présentation, puis le, moi j'ai bien confiance à ça. Je trouve que ça sent moins, puis nous autres on a un système de recirculation de purin à l'intérieur, pour le nettoyage, puis je suis convaincu que ça sent moins.

1320 Puis, normalement, le brassage de la fosse, ça va mieux, puis ça sent moins à l'épandage. Puis, est-ce que c'est rentable? On ne le sait pas. Malheureusement, les gens, les chercheurs ou les gens du ministère de l'Agriculture devraient vérifier les bienfaits de ça. Nous autres, on les prend parce que ça nous semble correct, puis c'est de valeur parce qu'il y a des produits qui pourraient fonctionner quand même assez bien, mais pas dans les mêmes porcheries, parce qu'il y a des produits qui fonctionnent selon l'acidité ou la neutralité des..., puis on ne le sait pas, on y va à tâtons. Des fois, ça fonctionne bien.

1330 Mais pour l'odeur, j'en mettais, puis les prix ne sont pas tellement élevés, puis chez moi, je ne sais pas, les gens, ils doutaient un peu de ça, puis rendu aux fêtes, ça faisait déjà quelques mois que je n'en mettais pas, puis mon épouse, elle se plaignait que ça sentait plus. Bien, j'ai dit on va en racheter des produits, puis on voit tout de suite la différence. Mais on ne peut pas mesurer, c'est malheureux, on ne peut pas mesurer, mais eux autres, ce ne serait pas tellement dispendieux pour une université de vérifier, parce qu'ils peuvent vérifier les gaz.

1335 Puis il faudrait vérifier aussi, quand on veut fertiliser avec ça, est-ce que c'est un avantage ou un inconvénient, parce qu'on fait passer, je crois, le NH₄, puis c'est pour ça que ça sent moins, qui est de l'ammoniac, on le fait passer plus rapidement à NO₃.

1340 **M. MARIO DUMAIS :**

À la page 9, dans votre dernière recommandation dans la version écrite, parce quand vous l'avez dit vous avez inversé un peu.

1345 **M. VICTOR BLAIS :**

Oui.

1350

M. MARIO DUMAIS :

Mais dans votre dernière recommandation, vous dites que la réglementation devrait avoir un contenu régional.

1355

M. VICTOR BLAIS :

Oui.

1360

M. MARIO DUMAIS :

J'imagine, premièrement, que quand vous parlez de réglementation, vous parlez du REA, du règlement sur les exploitations agricoles?

1365

M. VICTOR BLAIS :

Oui.

M. MARIO DUMAIS :

1370

Et qu'est-ce que vous avez en tête qui devrait être régionalisé dans ce règlement-là?

M. VICTOR BLAIS :

1375

Bien, moi je crois que, mettons, nos organismes qui nous représentent, ont négocié mettons une réglementation provinciale, puis tenant compte des difficultés qu'il y avait. Mais je comprends qu'il y a des régions qui faut qu'elles passent par les abaques. Je comprends que nous autres aussi, peut-être qu'on en a besoin pour quelques années, mais si nous autres, on est dans une situation telle avantageuse, on n'a pas à laisser venir sur notre territoire une mauvaise situation. Ça fait que, et puis les régions mettons où est-ce que le virage est très difficile à prendre, et bien c'est comme un compromis que l'État fait pour quelques années.

1380

Ça fait qu'un contenu régional, moi, disons que, je pense que le gouvernement provincial, il ne peut pas permettre n'importe quoi, ça fait que je crois qu'il peut permettre les, une brochette de réglementation, en exigeant mettons que la région fasse au moins ça, mais n'exige pas plus que ça, tu sais. À partir de là et bien, dépendamment, comme monsieur Belzil de la MRC est venu présenter cet après-midi, à partir du moment où est-ce que nous autres, dans notre secteur, on voit qu'il faut freiner l'élevage, et bien on peut mettre des normes, puis on peut mettre des normes mettons pour protéger les producteurs en place, qui ne sont pas souhaitables dans un autre secteur. Je ne sais pas si je réponds à votre question.

1385

1390

M. MARIO DUMAIS :

Oui. Vous me dites votre idée, alors c'est ce que je voulais savoir. Merci.

1395

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1400 Dans la même page, 9, la deuxième recommandation, vous dites: **Les règles environnementales devraient exiger, aux nouvelles entreprises et aux projets d'agrandissement, d'avoir en disponibilité, à proximité, des sols pour valoriser ces purins selon les normes du CRAAQ pour un horizon d'au moins 10 ans.** Pourquoi un horizon d'au moins 10 ans?

M. VICTOR BLAIS :

1405 Si on fait une construction, puis aujourd'hui nos sols sont à une certaine richesse, puis aujourd'hui on peut mettre dans notre bâtisse mettons 1 000 porcs, mais à chaque année, le sol s'enrichit un peu, puis dans 10 ans, et bien là ça ne fonctionne plus. Ça va fonctionner parce que là, il va falloir aller aux abaques.

1410 Ça fait que moi je dis, au départ, c'est calculable, on dit on va garder mettons 1 000 porcs, puis dans 10 ans on va être encore capable de répondre aux normes du CRAAQ. Ça fait que là, au moins, ça donne au moins 10 ans, sans rien toucher. On n'a pas besoin d'augmenter les superficies. Puis ça reste de la disponibilité pour les autres producteurs. Puis il reste que les normes du CRAAQ sont quand même, quand on valorise avec, on valorise des purins de porc, elles sont quand même très généreuses. Ce n'est pas nécessaire d'aller aussi loin que ça.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1420 Est-ce que vous pensez que les ententes, justement, avec les sols à proximité, avec les voisins, est-ce que vous pensez que ces choses-là devraient être des actes notariés, très très formels?

M. VICTOR BLAIS :

1425 Les ententes avec les voisins, je ne crois pas. Ça c'est une autre idée, mettons, qui ne vient pas de moi, mais que je veux vous soumettre. C'est que ça prend des ententes signées au moins, mais dans toutes les régions du Québec, on devrait avoir des organismes de gestion locaux des purins. Parce que, mettons, qu'est-ce qui arrive, mettons, ces organismes de gestion, ils pourraient accepter les purins que le producteur n'aurait pas pris, n'aurait pas trouvé receveur, puis les disperser chez les receveurs potentiels.

1435 Là, ces organismes de gestion, ils devraient être gérés par les gens du milieu. Puis c'est pour ça que je dis que les gens du milieu doivent participer à la réglementation. Si, dans mon milieu, on produit des fertilisants pour créer un enrichissement, puis un surplus en phosphore, admettons de 15 unités par année ou 15 kg, puis la communauté dit c'est assez là, si ça prendrait des normes provinciales, mais par contre une autre communauté pourrait dire, en autant que c'est à l'intérieur des normes, 10 unités de phosphore en surplus c'est suffisant sur notre territoire.

1440

14 45 Il faut que le producteur, il se fasse accompagner, tu sais, si moi j'ai des surplus de purin, je n'ai plus assez de sol pour ça, il faut qu'il y ait des organismes de gestion pour répartir ça. Parce que si on fait comme on fait là, on met un moratoire, puis on dit vous n'avez pas le droit de bâtir parce que la municipalité est en surplus, c'est un terme qu'on dit en agriculture, on **squat** la terre du voisin. On en prend possession et puis on l'empêche de faire ses activités. Ce n'est pas raisonnable et puis, durant ce temps-là, avec le règlement qu'on a, on surfertilise sur notre terre, on empêche lui d'avoir des activités productives, puis on ne lui en fournit même pas.

14 50 Ça fait que si on avait des organismes de gestion, ce serait assez simple et puis assez lourd à mettre en place, ça prendrait un certain temps, mais ça ferait plus une répartition et puis, au moins, le voisin, où est-ce qu'il se ferait fournir du fertilisant, pour pas cher, puis il n'irait pas se racheter des engrais minéraux. Tu sais, c'est beau ça, mettons, le MAPAQ, il parle d'éducation, d'éducation, mais tu sais, à un moment donné, il faut qu'il y ait des règles.

14 55 Ça fait que, à partir de là, ces organismes-là, ils rendraient service à tout le monde, celui qui veut en avoir, puis nous autres, comme nous autres, on est dans une région à élevage bovin, laitier, ces fermes-là sont toujours déficitaires en phosphore, ça fait qu'on pourrait facilement exporter chez eux, ce serait un avantage pour eux, on a des fermes en grandes cultures, ce serait la même chose. Ce serait une façon aussi de connaître, on connaîtrait les receveurs, les
14 60 receveurs diraient j'en veux, on les connaîtrait, puis ce serait une façon de connaître le potentiel de développement de notre région.

Si on a plus de receveurs que de produits à offrir, donc on peut augmenter notre cheptel. Si on en a moins, c'est parce qu'on ne peut pas, là ce n'est pas des, ce n'est plus des chiffres
14 65 théoriques et puis des extrapolations, c'est des vraies affaires. Puis c'est ça, on pourrait utiliser, de façon optimum, le territoire et puis il ne faut pas oublier que les producteurs de porc, pour peut-être les 10 prochaines années, ils sont insécures face à tout ça. Je dirais même, dans plusieurs cas, ils sont dépressifs.

14 70 Ça fait que, avec une gestion bien organisée, peu dispendieuse, parce que, tu sais, ce serait moins dispendieux que des traitements ou d'achat de terres, ces gens-là, ils continueraient la production comme ils aiment faire, puis ce serait bien géré.

14 75 Je ne sais pas si, si vous me le permettez, est-ce que je peux continuer ou vous en avez assez entendu?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

14 80 On n'a pas de jugement à porter. Je peux bien vous accorder encore un 5 minutes si vous voulez, mais...

M. VICTOR BLAIS :

14 85 Ici j'ai un livre que monsieur, les messieurs de l'IRDA vous ont parlé, et que ça s'appelle Le manuel de gestion agricole des fumiers. Vous voyez, il n'est pas d'aujourd'hui. Il a été signé

par monsieur Garon, ça fait que ce n'est pas d'aujourd'hui non plus. À la page 156, ça s'appelle, chapitre **Banque de fumiers et de lisiers**. Ça fait que moi je dis que ce livre-là, d'après moi, a été produit en 1980.

1490 Je vais sauter des paragraphes: **Il est possible de mettre immédiatement sur pied la première banque de lisiers**. Ça c'est en '80 à peu près. **En vue de roder le système dans la région la plus touchée par le problème et dans le secteur qu'il y aura lieu de circonscrire avec plus de précision au cours des prochains mois. Étant donné les études en cours dans la partie de l'Estrie, couvrant le bassin de la Rivière Yamaska...**, là je vais vous faire
1495 remarquer que ce, ça faisait partie de notre bureau régional de l'agriculture, mais aujourd'hui c'est rendu avec Saint-Hyacinthe, puis ça c'est Saint-Valérien, les municipalités, ... **et devant l'acuité du problème de la pollution de l'eau, le choix de ce secteur s'impose de toute évidence.**

1500 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

23 ans après, on fait la même chose.

M. VICTOR BLAIS :

1505 Là j'en saute, c'est très bien pensé, c'est très bien fait. **En raison de la ferme conviction que le plan de gestion proposé pour l'Estrie est assuré de réussir, il est tout à fait raisonnable de suggérer que d'autres régions en étudient immédiatement les modalités d'application chez eux.**

1510 Puis, dans le livre, on parle d'éducation, d'éducation, d'éducation, pareil comme les gens sont venus nous parler au MAPAQ. Je suis pour ça l'éducation, mais à un moment donné il faut serrer la vis un peu.

1515 Puis, après ça, je vais continuer, ce n'est pas long. C'est pour faire suite un peu à ce que je vous dis que, dans les localités, les communautés locales doivent avoir un peu quelque chose à dire. C'est toujours le même livre, à la page 160: **Politique d'implantation des élevages. Dans certains pays d'Europe, les autorités régionales ont la responsabilité de contrôler l'implantation des nouveaux élevages. Elles doivent faire le bilan des quantités de fumier déjà produites et des superficies de terre disponibles. Elles déterminent aussi les distances à parcourir afin que l'épandage des fumiers demeure une opération justifiable économiquement. Cette pratique empêche la forte concentration des élevages, au Québec peut-être devrait-on penser à la possibilité d'instaurer une politique régionale pour l'implantation de nouveaux élevages.**

1525 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

25 ans plus tard.

1530

M. VICTOR BLAIS :

C'est ça. On est aussi bien d'en rire.

1535 **M. MARIO DUMAIS :**

Monsieur le Président, pour éviter qu'il nous le lise tout, on pourrait peut-être lui demander la référence. C'est quoi le titre de, ou vous irez le donner à notre analyste, peut-être, à la pause.

1540

M. VICTOR BLAIS :

O.k.

1545 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

Alors, merci monsieur Blais, et c'est beau d'avoir de la mémoire et c'est beau de rencontrer des gens de terrain. Merci bien.

1550 **M. VICTOR BLAIS :**

C'est pratique des fois d'avoir un petit peu d'âge.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1555

De temps en temps. On ne peut pas avoir rien que des inconvénients. Alors, pause-santé, on se retrouve dans 15, 20 minutes. Merci.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

1560

(REPRISE DE LA SÉANCE)

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1565

Alors, s'il vous plaît. Alors, avant qu'on invite les prochains intervenants, je voudrais juste pour, aux fins de transcription, identifier le document dont monsieur Blais a parlé tantôt. C'est un manuel, le titre c'est **Le manuel de gestion agricole des fumiers**, publié par le Ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'Alimentation, gouvernement du Québec. Il n'y a pas d'ISBN, il n'y a pas de date, il n'y a pas de maison d'édition d'identifiée, mais il y a une préface du ministre Jean Garon. Ce qui permet au moins d'avoir un repère dans l'histoire. Alors, Julie, si vous voulez remettre ça à monsieur Blais, pour ne pas qu'il nous accuse de lui avoir volé un bien patrimonial.

1570

Maintenant, j'ai le plaisir d'accueillir les représentants d'Enviro-Accès inc., monsieur Alain Bérrouard et madame Manon Laporte, et là je m'aperçois qu'il y a une troisième personne, vous

1575

êtes monsieur?

M. THOMAS RYAN :

1580 Oui, Thomas Ryan.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1585 Thomas Ryan.

M. THOMAS RYAN :

Oui.

1590 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

Bienvenue, monsieur Ryan. Alors, allons-y, madame.

MME MANON LAPORTE :

1595 Bonsoir, messieurs les Commissaires. Alors, je me présente, moi c'est Manon Laporte, je suis la présidente directrice générale et, pour votre information, les 2 membres de mon équipe ici sont des gens qui travaillent avec nous, directement en interface avec des gens qui sont des développeurs de solutions environnementales, notamment dans le domaine du traitement des
1600 lisiers.

Alors, ce que nous on a voulu faire en vous déposant un mémoire, c'est peut-être un peu refléter notre connaissance, notre expérience et notre vécu quotidien avec les gens qui sont des promoteurs de solutions environnementales. On sait très bien qu'il y a plusieurs de ces
1605 promoteurs-là qui sont venus rencontrer la Commission, qui ont déposé des mémoires. Alors, notre exercice à nous se veut peut-être plus d'ordre général et global, plus une synthèse peut-être des différentes, je dirais dans leur cas, peut-être plus contraintes qu'ils vivent dans le quotidien pour appliquer leurs solutions.

1610 Alors, je vais commencer peut-être par nous présenter, en fait, dans le cadre de notre présentation, qui est quand même assez courte, on va vous expliquer un peu qui on est, Enviro-accès, et dans quel contexte on a voulu intervenir, et principalement l'objet de notre mémoire touche définitivement ce qu'on a identifié comme contraintes liées au développement des technologies du traitement des lisiers et surtout à leur application au niveau commercial.

1615 Finalement, on a voulu aussi vous donner quelques pistes de solutions et on va vous les présenter.

1620 Alors, Enviro-accès, nous on est, on appelle aussi ça un Centre pour l'avancement des technologies environnementales. Dans les faits, il en existe 3 du même genre. Dans notre cas,

on a un siège social ici à Sherbrooke, et on couvre, avec aussi un bureau à Montréal, l'ensemble du Québec et avec, je vous dirais à peut-être moindre mesure, on a aussi quand même travaillé dans la région atlantique. Il y a 2 autres centres comme le nôtre qui existent au niveau canadien, un en Ontario et un dans l'Ouest, qui est à Calgary.

1625

En fait, la mission comme telle de l'organisme c'est un peu semblable aux 2 autres. Ce qu'on a nous c'est une mission qui vise à favoriser l'émergence et assurer un soutien aux entreprises et aux projets qui sont innovateurs et qui peuvent contribuer à l'amélioration de la qualité de l'environnement. Et ça, on le fait autant au niveau local, national et international.

1630

Alors, c'est un organisme qui a été, dans notre cas, fondé en '93. C'est un type d'entreprise que vous connaissez bien, qui est un organisme privé, à but non lucratif. Dans notre cas, je vous dirais, au cours des 10 dernières années, on a travaillé énormément avec plusieurs promoteurs de technologies environnementales, de façon générale, pour les aider à commercialiser leurs procédés, leurs produits ou leurs solutions de façon générale.

1635

C'est une petite équipe composée de 10 personnes, dont 8 qui sont des professionnels du secteur de l'environnement. Les gens chez nous, c'est des gens qui ont une expertise technique et une assez bonne compréhension des enjeux commerciaux, ce qui fait que notre rôle est souvent d'aider les entreprises dans, qui sont des développeurs de solutions, à commercialiser leurs produits.

1640

En gros, à chaque année, on intervient à peu près auprès d'une quarantaine de projets, dont certains dans le domaine de l'agroenvironnement. Donc, ce n'est pas une spécialité, mais il s'adonne que, dans les dernières années, il y a plusieurs promoteurs, avec des solutions environnementales, qui sont venus nous voir.

1645

De façon générale, on va faire différents projets, qui sont peut-être de nature à réaliser le développement et la promotion des différentes expertises et différentes technologies, dans le cadre de projets individuels. Donc, avec un promoteur en particulier, mais aussi, dans certains cas, dans des projets qui sont de nature plus générale, plus globales, avec plusieurs intervenants.

1650

Donc, on l'a fait, des exemples, ici dans l'Estrie, notamment pour la restauration d'un site minier acide, qui était une problématique qui touchait plusieurs acteurs, à la fois des gens qui avaient soit des solutions, soit qu'ils avaient une partie de l'expertise ou qui avaient aussi des préoccupations.

1655

Comme le ministère de l'Environnement, on essaie de mettre les gens en commun pour arriver à développer des solutions. On a travaillé aussi beaucoup, dans les dernières années, à favoriser le démarrage d'entreprises qui sont souvent les **spin-off** aussi du milieu universitaire ou des centres de recherche, et dans le cadre de notre action et bien c'est d'essayer de voir comment on peut faire un plan d'action avec eux et puis les amener à développer sur le plan commercial.

1660

1665

1670 Le contexte dans lequel on intervient, bon, c'est évident que, on a vu, comme tout le monde, on a assisté à la croissance de la production porcine et avec ses retombées importantes au niveau économique, mais on a vu aussi les problèmes environnementaux qui ont été créés. Nous, bon, ça, là-dessus, on n'y reviendra pas, mais par contre, ce qu'on dit c'est qu'aux problèmes rencontrés, il existe différentes solutions, et notamment, bon, on pense qu'il y a plusieurs technologies de traitement du lisier qui ont des avenues intéressantes pour permettre à la production porcine de poursuivre sa croissance sans qu'elle cause préjudice à l'environnement.

1675 Toutefois, ce qu'on se rend compte c'est qu'il y a quand même des contraintes qui freinent le développement et la commercialisation de ces technologies de traitement. Il y a eu, en 1998, le groupe de travail **transfert technologique**, que vous connaissez, qui a publié un inventaire des technologies.

1680 Donc, en 1998, il y a eu un inventaire qui a été publié, on parlait de 70 technologies de traitement complet et partiel qui avaient été inventoriées. On parlait de technologies de traitement à la fois de type biologique, chimique, mécanique et thermique, qui étaient dans le rapport.

1685 En novembre 2001, le même groupe a fait un rapport d'évaluation des différentes technologies de traitement. Dans ce rapport-là, ils ont regardé, sous 46 critères, la performance de 15 technologies. Actuellement, il paraît il y en aurait encore 7 de ce groupe-là qui sont en validation à la ferme, selon le MAPAQ.

1690 Dans notre cas, ce qu'on a voulu faire pour ajouter à cette connaissance-là des technologies, on a aussi voulu regarder un peu plus en profondeur où ils en étaient en termes d'étapes de développement et on a contacté 9 d'entre elles pour, et ça, sur la période entre le 17 février et le 3 mars dernier, donc tout récemment, et notre sondage visait, on l'a fait par nos propres moyens, dépendamment du groupe de transfert, c'est vraiment un ajout qu'on a fait, 1695 Enviro-Accès, on a voulu voir avec eux quel était actuellement, qu'est-ce qui faisait que, s'il y avait tant de technologies, il n'y en avait pas encore énormément qui étaient en application.

1700 Donc, ces contraintes-là, il y en avait de 4 ordres. On les a un peu regroupées de cette façon-là. Il aurait peut-être pu y avoir d'autres façons, mais on a préféré y aller sur cette manière-là, en parlant peut-être de contraintes financières, d'une part. Les contraintes reliées peut-être aux conditions du marché, des contraintes techniques et des contraintes réglementaires.

1705 Alors, si on commence par les contraintes financières, parce qu'on s'aperçoit, c'est qu'il y en a des ressources financières pour les gens qui développent des solutions au niveau du traitement de lisier, qui soient publiques ou privées, mais que souvent ces ressources-là elles sont difficiles d'accès. Parce que les gens, bon, se rendent compte, puis on l'a vu, on le voit aussi dans notre travail, c'est qu'il y a quand même plusieurs programmes d'aide, gouvernementale notamment, qui sont possibles.

1710 Par contre, pour les petites entreprises, puis c'est souvent le cas, les gens qui ont

développé ces technologies-là, ce sont de petites entreprises, pour elles c'est souvent difficile de cibler le bon organisme, le bon ministère, puis de savoir à quelle étape et sous quelle forme leur aide peut s'appliquer.

1715 Puis c'est aussi difficile pour eux de formuler une demande adéquate. Les délais d'attente sont souvent assez longs, et on pense qu'il y a peut-être certains projets qui seraient abandonnés, en raison notamment de la difficulté de réunir le financement dans un délai raisonnable. Alors, ça nous a été mentionné à plusieurs occasions.

1720 Les difficultés varient, selon l'étape d'avancement des projets. Plusieurs ont mentionné que c'était particulièrement difficile quand on arrivait à l'étape de la commercialisation, d'avoir les investissements requis. Bon, souvent, on sait, au Québec, faire de la recherche et développement, ça va, on a les crédits d'impôt, il y a quand même différentes facilités au niveau du financement, mais quand vient le temps d'arriver à la première étape de mise en marché à grande échelle ou d'appliquer la solution à grande échelle, c'est peut-être difficile.

1730 Il y a aussi le fait qu'il existe probablement encore certains préjugés face aux nouvelles technologies. C'est souvent relié à un manque de connaissance à la fois des investisseurs, je pense, des producteurs et des citoyens, quant à la performance possible de ces technologies-là, et ça, ça limite la capacité de les financer les projets.

1735 Une chose qui nous a été aussi mentionnée, c'est qu'il y a quand même une perception aussi, je dirais, plus de la part des investisseurs et des producteurs, qu'il y a un risque encore assez important qu'il y ait des modifications, au niveau des contraintes réglementaires, puis des objectifs environnementaux qui pourraient être imposés par le gouvernement, et ça, ça freine aussi les investissements quand vient le temps d'aller avec des investissements plus importants pour rendre la technologie commercialisable.

1740 Une autre catégorie de contraintes qu'on a appelées, rattachées au marché. Les producteurs de porc, de petite et moyenne taille, n'ont pas nécessairement les moyens financiers et techniques pour acquérir et opérer les infrastructures requises pour le traitement des lisiers. Ce n'est pas toujours des procédés simples. Souvent, c'est complexe, et il y a un coût assez important à ça.

1745 Ce qu'on voit c'est aussi qu'il n'y a, dans le fond, pas une seule solution. Il y a plusieurs problématiques, dépendamment de chaque production, de chaque ferme, ça varie énormément, puis il y a plusieurs solutions qui peuvent s'appliquer. Puis ce qu'on se rend compte c'est que, à ce moment-là, les gens dans l'industrie, les producteurs entre autres, n'ont pas toujours les connaissances nécessaires pour faire une bonne prise de décision quant au choix de la meilleure technologie dans le cas de leur situation, parce que c'est quand même pas toujours si simple, c'est quand même assez complexe.

1755 Ce qu'on se fait dire aussi c'est, bon, que le moratoire qui a été imposé en juin 2002, et bien il limite. Il limite définitivement le développement de l'industrie et aussi limite les investissements pour ce qui est de faire du traitement des lisiers.

1760 Au niveau technique, ce qu'on s'aperçoit aussi c'est que les promoteurs de technologies environnementales ont, dans certains cas, de la difficulté à fournir toutes les données techniques qui sont nécessaires à l'évaluation de leur procédé. C'est encore là des, il y a des coûts rattachés à ça. Quand je dis que c'est difficile, c'est que c'est surtout coûteux. Bon, il faut être capable d'évaluer, quand on regarde avec le groupe de transfert technologique, leur quarante-six critères, il faut toujours bien leur donner l'information pour qu'ils soient capables d'évaluer tout l'ensemble de ces critères-là.

1765 Donc, ça prend des dossiers assez étoffés. Ça prend des données qui sont valides au niveau scientifique, au niveau statistique, et il y a un coût rattaché à ça. Certains trouvent que, bon ce n'est quand même pas quelque chose qui se fait facilement, il faut y travailler, il faut y investir beaucoup d'argent.

1770 Autre chose, l'utilisation ou la valorisation des sous-produits qui proviennent des traitements de lisier demeure, dans un certain sens, problématique dans le sens où les coûts associés sont encore trop élevés par rapport aux coûts reliés à la disposition conventionnelle du lisier. Évidemment là, c'est beaucoup plus simple d'épandre du lisier que quoi que ce soit d'autre. Alors ça, ça nous a été mentionné au niveau des contraintes techniques.

1775 Au niveau réglementaire, évidemment, le fameux règlement sur les exploitations agricoles, on dit que ça a engendré un blocage au niveau de l'applicabilité de plusieurs solutions. Les traitements partiels pour le moment ne sont pas approuvés. Il n'y a pas de directives techniques quant à la gestion des matières qui résultent des systèmes de traitement des lisiers. 1780 Il n'y a aucune norme de rejet, que ce soit sous forme gazeux ou liquide. Et il n'y a pas de disposition, notamment, face à l'utilisation d'additifs chimiques qui, dans certains cas, sont nécessaires pour, entre autres, extraire le phosphore. Là, on parle de coagulant ou de floculant.

1785 Or, suite à ces commentaires-là, et comme je vous dis, c'est un peu, nous, un portrait de ce qui nous a été dit par les 9 répondants, qui sont des gens qui font le développement des traitements de lisier. Nous, on a synthétisé ça à travers peut-être des solutions qu'on vous propose comme pistes, qui sont les suivantes.

1790 Donc, la première, on suggère qu'il y ait un canal privilégié et simplifié pour l'accès au financement gouvernemental disponible. Bon, comme je vous dis, ce n'est pas qu'il n'y en a pas. Par contre, quand on regarde les chiffres, on ne pense pas qu'il y ait eu des montants encore très très importants d'investis. Moi, j'ai eu comme chiffre que, de 1997 à 2001, le MAPAQ a réinvesti 2.1 millions pour le développement de technologies de traitement de lisier. Alors, ce n'est quand même pas beaucoup.

1795 Donc, deuxième point, à plus d'un canal, c'est privilégier et simplifier. On pense qu'il faut définitivement augmenter les montants d'argent qui sont disponibles, et surtout peut-être, quelque chose qu'on néglige souvent, d'essayer de couvrir dans la, je dirais, les dépenses admissibles, une partie des dépenses reliées aux premières étapes de commercialisation qui 1800 souvent sont négligées. On va arrêter après le développement, arrêter, puis après ça bien des

gens, tu sais, c'est souvent pas toujours admissible en termes de dépenses. Donc, on pense que ça devrait faire partie des soutiens.

1805 Et, à travers ça, aussi, le soutien à l'obtention des données techniques et économiques qui sont nécessaires à l'évaluation et à la promotion des technologies. Donc, il y a un ensemble de données scientifiques et techniques doivent être validées, souvent en impliquant des tiers crédibles, pour être capable de donner un portrait plus juste de ce que la solution pour laquelle on fait une promotion est capable d'atteindre comme résultat, comme objectif. Donc, c'est important que ce soit bien documenté.

1810

1815 Ensuite, ce qu'on dit aussi c'est qu'il faudrait sensibiliser les partenaires financiers traditionnels aussi, à la nécessité d'investir dans le domaine du traitement. On pense là-dedans, notamment, au secteur financier, les banques, les Caisses populaires, qui financent les productions, les producteurs de porc, qu'il faut aussi qu'ils se rendent compte qu'il va y avoir des investissements. Ce ne sera pas nécessairement, on ne pense pas, nous, de dire que ça va être 100% des fonds publics, pour continuer à opérer, à développer dans ce secteur-là, il va y avoir des investissements qui devront venir aussi des partenaires financiers traditionnels.

1820 On dit aussi qu'il aurait besoin d'offrir un soutien technique à l'évaluation des besoins des producteurs de porc et à l'identification des solutions les plus appropriées. Ce n'est pas nécessairement simple non plus, je pense, pour un producteur de, par lui-même, faire l'évaluation de quelle est la technologie la plus appropriée pour son cas à lui, parce qu'on pense que ça peut varier énormément. Tantôt, il y a des gens qui disaient, sur une base régionale, mais même je pense que c'est cas par cas. À la ferme, ça peut être assez varié comme situation et il faut être capable aussi de voir comment, au point de vue technique, on peut aider ces gens-là à trouver quelle est la meilleure solution pour leur problème à eux.

1830 Définitivement, il faut les soutenir financièrement. Ça, j'imagine qu'on n'est pas les seuls à le dire. Il faut soutenir les producteurs de porc pour les inciter à investir les montants requis, de façon à ce qu'ils aient une gestion adéquate de leur lisier.

1835 Un point plus général, on pense qu'il faut aussi promouvoir l'utilisation des sous-produits qui sont issus des procédés de traitement, notamment dans le but de les substituer aux engrais minéraux. Je pense qu'il y a une valeur agronomique importante, que ce soit sous forme solide ou liquide, dépendamment des technologies, mais il y a des choses, il faut promouvoir l'utilisation de ces sous-produits-là, d'une façon à peut-être favoriser encore plus largement le développement durable de cette industrie.

1840 On suggère aussi de revoir le règlement sur les exploitations agricoles, de façon à le rendre plus compatible avec l'application de solutions variées et adaptées au cas par cas, aux situations qu'on rencontre dans l'industrie. On pense que, définitivement, il va falloir statuer sur les normes à respecter plutôt que sur les façons de les atteindre, de façon à laisser une flexibilité, pour qu'il y ait différentes solutions qui s'appliquent en fonction des cas plus, au cas par cas.

1845

Pour conclure, nous, ce qu'on dit c'est que, bon, le Québec a besoin de technologies de traitement de lisier de porc. Qu'il faut définitivement en faciliter le développement et l'application à l'ensemble de l'industrie afin de permettre un développement soutenu de la production porcine. Et, par le fait même, de réduire au maximum les impacts négatifs sur l'environnement.

1850

Il ne faut pas sous-évaluer non plus le potentiel de valorisation des sous-produits, qu'ils soient liquides, sous forme liquide, solide, ou même, dans certaines technologies, sous forme gazeuse, il faut la reconnaître cette valeur-là. Ce qu'on veut dire aussi qui, souvent, on ne pense pas de le mentionner, mais que les expertises en matière de technologie de traitement du lisier seraient des technologies aussi exportables et que si on encourage l'innovation dans le domaine des traitements de lisier, non seulement on va résoudre les problèmes de l'industrie porcine au Québec, mais aussi on peut générer des retombées économiques importantes, parce que ces entreprises-là, elles auront développé un savoir-faire qu'elles auront appliqué ici et que, ensuite, pourront commercialiser même à l'extérieur du Québec et à l'échelle internationale, et ça pourrait être aussi un autre secteur industriel qui pourrait se développer de façon intéressante pour l'économie.

1855

1860

Donc, je pense que ça mettrait fin à la présentation, qui est en gros ce que vous avez dans le document écrit, sous forme peut-être plus synthétique. Alors, si jamais il y a des questions, moi ou un de mes collègues, ça va nous faire plaisir d'essayer d'y répondre. On va essayer.

1865

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1870

Merci. Vous avez fait une enquête auprès de 14 entreprises.

MME MANON LAPORTE :

Oui.

1875

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Et 9 ont répondu. Pourquoi les 5 autres n'ont pas répondu?

1880

MME MANON LAPORTE :

C'est plus une question de délai. On s'était donné une période assez serrée, puis je pense que c'est plus une question, que, à un moment donné, parmi les 9, on avait les principaux à qui on voulait parler, les gens qui étaient peut-être les plus avancés aussi en termes de développement de solutions. C'est plus une question de temps et d'accès à la personne, qu'autre chose.

1885

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1890

O.k. Parce que, dans les 14, est-ce que c'était 14 parmi les 15 qui sont retenues? Il y

avait une première cohorte de '70, puis après ça il y en a eu 15 qui sont retenues. Dans les 14 contactées, est-ce qu'elles faisaient partie de l'univers des 15 identifiées?

M. ANDRÉ BÉROUARD :

1895

En fait, sur les 14, il y en a 12, en fait, qui sont sur la liste des 15. On a laissé tomber un peu les technologies dites de compostage, du fait disons de leur niveau faiblement technologique. On est allé plutôt sur les technologies plus innovantes, plus industrialisées si on veut, puis on a ajouté 2 autres technologies qui n'étaient pas dans ce rapport-là, également.

1900

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Est-ce que vous estimez que 9 sur 14, ça devient représentatif?

1905

MME MANON LAPORTE :

Oui. Oui, et puis entre autres, on avait, je pense qu'on avait, celles à qui on, qu'on voulait être certain d'avoir le point de vue, les gens qui sont peut-être les plus, comment je pourrais vous dire ça, peut-être les plus agressifs en termes de développement et puis de commercialisation des technologies de traitement, on les avait dans les 9. Je pense que ça nous donnait un bon portrait.

1910

Je ne pense pas que, nécessairement, on aurait eu beaucoup de choses nouvelles avec les 5 autres. Je pense que ça, on était satisfait de l'information qu'on avait pu retirer de ces 9 entrevues.

1915

Et je vous dirais aussi que c'est, d'une certaine façon, je veux dire, bon, on a travaillé avec probablement sur ces 9-là, je ne pourrais pas, je n'ai pas les noms en face de moi, mais on a travaillé dans les dernières années avec probablement une bonne dizaine d'entreprises, qui étaient reliées de façon ou d'une autre à cette problématique-là, mais on a travaillé, historiquement, avec peut-être au-dessus de 300 entreprises et plus, qui sont toutes un peu dans la même dynamique de développer et puis de vouloir commercialiser une technologie dans le secteur de l'environnement. Ça fait qu'il y a beaucoup de choses, finalement, qui se recoupent, puis on se sentait quand même assez confortable. Les commentaires qui étaient là reflètent vraiment notre vécu aussi, notre expérience, non seulement avec les gens dans le secteur du traitement de lisier, mais aussi ce qu'on voit dans bien des cas, dans le fait que ce sont des petites entreprises qui arrivent avec des solutions qui débloquent ces technologies-là. Et ce qu'ils vivent comme problématique c'est aussi, je pense, quelque chose qu'on voit dans plusieurs cas.

1925

1930

M. MARIO DUMAIS :

Merci, monsieur Beauchamp. À la page 3 de la version écrite de votre mémoire, vous avez une phrase qui nous a un peu intrigués et vous l'avez répétée, je crois, dans votre présentation. Il y a 2 paragraphes complets, à la page 3, alors au milieu du deuxième, vous

1935

dites: **Il faudrait sans doute répartir le support financier gouvernemental équitablement, selon l'état d'avancement de la technologie et s'assurer de couvrir les premières étapes de la commercialisation.**

1940 Alors, le mot équitablement nous a, a attiré notre attention. Est-ce que c'est vous qui posez un jugement, à savoir qu'il y a un manque d'équité ou est-ce que c'est les entreprises que vous avez enquêtées qui vous ont mentionné ça? En quoi il y aurait des iniquités, possiblement?

MME MANON LAPORTE :

1945 En fait, ce que nous on voit...

M. MARIO DUMAIS :

1950 Oui.

MME MANON LAPORTE :

1955 Je vais vous dire un peu ce qu'on voit et ce que les gens nous mentionnent aussi. Au Québec, même dans l'ensemble du Canada, puis dans certains autres endroits aussi, je pense qu'on investit beaucoup à l'étape de R et D. Il y a beaucoup de disponibilités d'aide gouvernementale à ces étapes-là. Au moment où vient les premières étapes de commercialisation, bien souvent il y a beaucoup moins d'aide et c'est des fois encore un peu trop tôt pour aller chercher des gros investissements privés.

1960 Les gens, par exemple, les sociétés de capitaux de risques vont attendre un petit peu plus loin, qu'il y ait déjà eu des preuves de faites au niveau commercial, et c'est toujours dans les termes, je vais vous dire ce qu'on utilise dans notre jargon, des gens qui sont en soutien à ce genre de projets-là, on appelle ça la vallée de la mort, parce qu'il y a tellement de projets qui tombent à cette étape-là.

1970 On va développer énormément de technologies, mais très peu se rendent au niveau commercial, parce que très peu sont capables de franchir cette étape-là. Et ça, je pense qu'il faut le dire, et nous on en profite parce que c'est aussi vrai dans le secteur des technologies de traitement de lisier. On a développé des solutions, il en existe. Vous avez des chiffres. Combien sont actuellement à l'étape commerciale? Tu sais, puis quelles sont leurs difficultés à cette étape-là? Le financement à cette étape-là est très difficile.

1975 Moi, je pense qu'il devrait y avoir un petit effort de fait. Puis souvent, on se rend compte que les gouvernements sont un peu hésitants à aller à ces étapes-là, parce qu'on ne veut pas aller non plus trop, quand ça devient commercial, on ne veut pas trop, les aspects de compétitivité ou de compétition entre différentes technologies, on ne veut pas favoriser une plus que l'autre. Mais, en même temps, je pense qu'il y a peut-être moyen, des fois on dit à la blague il devrait y avoir aussi des crédits d'impôt aux efforts de marketing, tu sais.

1980

Parce que c'est tellement dommage de voir l'effort, les investissements qu'on fait en recherche et développement pour développer des technologies et puis qu'on laisse trop rapidement aller après, à la capacité du secteur privé de récupérer, alors qu'il y a encore les premières étapes de commercialisation sont vraiment critiques dans bien des cas.

1985

Alors, c'est à la fois, nous, et ce que les gens nous ont mentionné.

Si, peut-être, en regardant de façon littéraire, il y a peut-être un point aussi que je voudrais vous mentionner, et je veux juste m'assurer de votre compréhension, même si vous ne me soulevez pas comme point, mais je l'ai promis à des gens cet après-midi.

1990

Il y a, à la page 6, où on parle que, dans certains cas, les gens pourraient avoir de la difficulté à faire évaluer leur technologie par le groupe de transfert technologique. Bien, je veux vraiment que ce soit compris, dans le sens qu'ils ont de la difficulté, non pas à cause du travail de ces gens-là, mais parce qu'ils ne sont pas en mesure d'amener des informations complètes à la table. Alors, c'est vraiment important.

1995

Ça peut peut-être prêter à confusion, la façon dont ça a été écrit, mais c'est vraiment la difficulté d'avoir toutes les données scientifiques, techniques, et même économiques pour être capable de présenter de façon adéquate la technologie et qu'on soit capable de prendre une décision éclairée quant à leur, à une éventuelle évaluation ou une décision par exemple d'achat de la part d'un producteur.

2000

M. MARIO DUMAIS :

2005

Vous voulez dire qu'ils ont de la difficulté à obtenir une évaluation parce qu'ils ont de la difficulté à produire tout le dossier complet qu'il faut pour obtenir une évaluation, c'est ça que vous voulez dire par votre texte.

2010

MME MANON LAPORTE :

Exactement.

M. MARIO DUMAIS :

2015

Merci.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

2020

Je ne suis pas trop surpris de voir des appels à la finance, on en entend beaucoup. Donc, aide financière, aide financière. Si vous aviez une observation à faire sur les gens avec qui vous travaillez, je vous donne une hypothèse, très souvent on connaît des gens qui ont plein d'intuition pour trouver des affaires, mais ils n'ont pas la formation en gestion pour avancer. Ils sont patenteux pour quelque chose, mais arriver à créer une entreprise, c'est un autre type.

2025

Alors, il n'y a pas de remarques de ce type-là, il n'y a pas d'observations critiques de ce milieu-là,

puis ce n'était peut-être pas l'essence de votre rapport, mais pouvez-vous nous faire un petit reflet là-dessus?

2030 Est-ce qu'il y a une culture de l'entrepreneur de ce côté-là ou de l'inventeur, et il y a peut-être, y a-t-il un type de service plus particulier qui peut être donné dans ce sens-là?

MME MANON LAPORTE :

2035 Définitivement, ce n'était pas l'objet de notre mémoire, mais si je peux me permettre peut-être des observations basées sur notre vécu de 10 ans d'interventions auprès de ces gens-là. Nous, ce qu'on voit souvent c'est des gens qui arrivent avec le développement d'une nouvelle technologie, c'est des gens bien souvent très forts sur les aspects techniques, sur les aspects scientifiques. La plupart des promoteurs de technologie connaissent les aspects techniques.

2040 Par contre, c'est vrai que démarrer une entreprise, dans bien des cas, avec une nouvelle technologie, il y a tout un défi, il y a tout un travail, qui n'a plus rien à voir dans bien des cas avec la technique, qui est d'être capable d'attirer les investisseurs, le financement, d'avoir une bonne stratégie commerciale et, dans bien des cas, nous, notre quotidien, finalement, bien souvent, c'est là-dessus qu'on les assiste.

2045 Très peu de développeurs de technologies vont venir nous voir pour approfondir des aspects techniques. En général, ils ont déjà fait des relations avec un groupe de recherche soit universitaire, un centre de recherche gouvernemental, et ça, ils vont facilement chercher cette aide-là.

2050 Par contre, ce qu'ils n'ont souvent pas, c'est une bonne étude de marché approfondie, bien ciblée. Ils n'ont pas la capacité de présenter, par exemple, un plan d'affaire alléchant pour des investisseurs. Ils vont, ne pas avoir bien regardé l'ensemble des autres technologies, pour trouver leur niche à eux, et c'est souvent des aspects, puis ça, je vous dirais que c'est commun, en tout cas dans notre secteur, si on regarde l'ensemble des technologies environnementales avec lesquelles on travaille, c'est toujours le point sur lequel on doit travailler davantage, la stratégie d'affaires. Parce que souvent, le côté ingéniosité, le côté technique, il est très fort. De ce que, notre constatation, c'est toujours assez présent.

2060 **M. THOMAS RYAN :**

2065 Si je peux me permettre de compléter aussi le commentaire, je pense que, effectivement, ce que madame vient de dire, c'est très très vrai. Les gens qui ont tendance à avoir plus de succès c'est ceux qui s'associent rapidement à des partenaires ou qui intègrent dans leur équipe des partenaires d'affaires, directeur général par exemple, ou quelqu'un qui a une vision d'affaires et qui comprend un peu l'aspect technique, mais qui est capable de naviguer dans les deux côtés de l'équation. Et ces gens-là, ça ne court pas les rues, c'est des gens très importants. Il faut les intégrer dans les équipes, rapidement, pour avoir du succès.

2070

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

C'est intéressant comme remarque. Dans les 70, liste possible...

2075 **MME MANON LAPORTE :**

Répertoriées.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

2080

Répertoriées, j'imagine qu'il doit y avoir des répétitions, il doit y avoir des...

MME MANON LAPORTE :

2085

Il y a beaucoup de traitements partiels aussi.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Oui.

2090

MME MANON LAPORTE :

2095 Tu sais, il va y avoir des petites unités de déshydratation, il va y avoir différentes choses là-dedans, c'est très varié. Bon, il y a différentes approches, mais vous voyez l'ensemble des procédés, il y a des procédés plus mécaniques, plus chimiques, plus biologiques. On a de la digestion de lisier, il y en a d'autres que c'est plus des traitements où on va faire une séparation liquide solide et puis on va faire composter le solide, polir le liquide, bon. Il y a différentes approches, c'est...

2100

Et c'est pour ça que je vous dis, le Québec est très inventif. Il y en a des solutions, c'est de les rendre viables d'un point de vue commercial, et ça, il y a un ensemble de contraintes, puis c'est ça qu'on a voulu vous faire valoir, pour que vous ayez un peu la perspective. Parce qu'il y a des gens, puis je me mets à la place peut-être même des producteurs, puis de vous comme Commission, qui travaillez à essayer de voir ce serait où les pistes de solution. Puis moi ce que j'entends souvent, les gens trouvent que c'est lent, tu sais. Que ça prend du temps avant que ce soit rendu applicable, mais c'est que c'est tout un défi aussi. Puis moi, c'est un peu cette perspective-là, en vous faisant voir un peu c'est quoi les contraintes que eux vivent, comme petite entreprise aussi, souvent. Il n'y a pas de grandes entreprises, moi, en tout cas, je n'ai pas vu, à date, au Québec, de grandes entreprises qui sont arrivées avec une technologie dans ce domaine-là.

2110

2115 Ce sont des entrepreneurs qui ont développé des solutions en collaboration avec d'autres, avec des groupes de recherche, mais qui, maintenant, sont dans des phases d'affaires, où il faut qu'ils mettent sur pied leur entreprise, et pour ça, bon, je pense qu'il faut être conscient que c'est, et ces solutions, les solutions ne viendront pas du ciel, tu sais. Il va falloir qu'il y ait des

gens qui soient là pour les rendre disponibles. Et il faut comprendre qu'il y a un défi de ce côté-là aussi.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

2120

Est-ce que vous pensez qu'il est vraiment possible de déterminer des normes de rejet? Vous demandez ça dans votre mémoire: **Compte tenu de la diversité et de la complexité des technologies, de la complexité aussi du milieu récepteur**, on pense à des fermes ou autres, est-ce qu'il est réaliste de vouloir s'en aller vers des normes de rejet?

2125

M. ANDRÉ BÉROUARD :

2130

Bien moi, à ce niveau-là, ce que je peux vous dire c'est que, actuellement, c'est traité au cas par cas par les directions régionales du ministère de l'Environnement. Du fait qu'il n'y a pas de norme, la même technologie peut être présentée par exemple ici en Estrie, la semaine après elle est acceptée par exemple, on l'applique. La semaine après, on va faire un cas en Beauce, puis ça peut prendre une autre année avant d'être accepté, parce qu'on va passer par des fonctionnaires qui n'ont jamais vu ce cas-là.

2135

Ça c'est un problème qui occasionne des délais. Ça occasionne certains problèmes également au niveau, quand on arrive à l'étape justement de commercialisation, on dit oui oui oui, il n'y a pas de problème, on va vous implanter ça. Le producteur agricole, ça lui laisse beaucoup de temps pour se dire que, finalement, il y en a peut-être d'autres qui pensaient plus vite que celle-là, puis ça peut occasionner, générer des certains problèmes, comme on disait justement, à l'étape de commercialisation.

2140

2145

Ce qu'on chercherait à avoir c'est une espèce d'uniformisation de base et puis, ensuite, peut-être avoir un certain pouvoir discrétionnaire à l'échelle des régions, peut-être. C'est une ouverture, c'est une possibilité. Cependant, on croit que ça prendrait quelque chose de, disons, qui laisse la porte ouverte et qui faciliterait le traitement des dossiers.

M. MARIO DUMAIS :

2150

Ça va.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

2155

En tout cas, il y a au moins quelqu'un du ministère de l'Environnement qui a pris des notes. Alors, merci. Alors, merci madame, messieurs. C'est un service rendu, je pense, aux nombreuses firmes qui cherchent des solutions de type technologique. Une chose qui m'a un petit peu surpris toutefois, dans ce que vous avez dit, c'est qu'on pourrait s'attendre que, avec le moratoire, qui crée comme une impasse, que le milieu très avancé de la technologie, je pense aux grands intégrateurs, auraient eu comme réaction de foncer, d'investir beaucoup pour développer rapidement les technologies, et vous laissez entendre que, au contraire, ce n'est pas ça la réaction. Là, je...

2160

MME MANON LAPORTE :

2165 Bien nous, ce qu'on voit, ce sont plus des entreprises, des petites entreprises qui s'intéressent à développer et puis même à carrément créer des nouvelles entreprises qui vont être spécialisées dans ce secteur-là. On n'a pas vu énormément de gros intégrateurs arriver dans du développement de solutions.

2170 Mais bon, je pense que c'est ça un peu ce qui se passe, c'est qu'il y a comme un nouveau créneau, il y a un marché que les gens voient, qui se développe, et des gens qui sont intéressés à ça au niveau d'affaires, en voulant développer et puis commercialiser des solutions. Puis ce qu'on voit actuellement, ce sont des petites entreprises qui sont intéressées.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

2175

C'est parce que vous dites que le moratoire limite le développement.

MME MANON LAPORTE :

2180

Oui, parce que...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

2185 Alors que moi j'aurais plutôt pensé que le moratoire, au contraire, aurait accentué le développement par les gens, en disant nous sommes une solution de contrainte, il faut donc faire un **break through**, il faut donc traverser et trouver des technologies.

MME MANON LAPORTE :

2190

Oui, et bien au début, je pense que, au départ, quand il y a eu les premières réglementations, ça a incité les gens à faire du développement de solutions. Mais à ce moment, le moratoire exige quelque chose d'assez, traitement complet, bon, et c'est très orienté vers un type de technologie alors qu'il y aurait quand même, je pense, plus de latitude à avoir. Et ce que ça fait, nous, ce qu'on a l'impression, c'est que ça, aussi, freine le développement de l'industrie.

2195

Vous ne pouvez pas demander à quelqu'un, dans l'industrie par exemple, des producteurs de porc, de faire un investissement majeur en traitement s'il est dans la situation où il ne peut pas grossir. Il faut comme éventuellement revenir à permettre la croissance. Tout ce qu'on dit c'est, ça prend un temps d'arrêt. Ça, je pense qu'on en est conscient, ça prenait un temps d'arrêt, puis que tout le monde regarde. Mais à partir du moment où on est capable de mettre le doigt sur des solutions, il faut permettre à l'industrie de se développer et puis, au contraire, qu'il y ait des plus grosses installations de production, puis là peut-être qu'on est à l'encontre de bien d'autres, qui ne préconiseront pas ça.

2200

Mais nous, dans notre cas, on va préconiser des plus grandes encore, fermes, avec des

2205

2210 plus grands nombres de porcs, pour être capables de se payer le traitement, les systèmes de traitement, et de les opérer. Parce que ce n'est pas des choses simples. Et je pense que, et c'est ça la solution aussi. Ce n'est pas juste de dire on va revenir en arrière avec des petites fermes. Je pense qu'on ne peut plus faire ça. Il faut aller vers, encore plus gros, possiblement, s'il faut, mais que les gens soient capables de payer, d'investir, de façon à ce qu'il n'y ait pas de retombées négatives sur, d'impacts négatifs sur l'environnement.

2215 Alors, c'est pour ça que nous, on dit, le moratoire en ce moment c'est, ce que ça fait c'est que les gens attendent. Ils regardent ce qui se passe, et ça, ça a un problème. Les gens ne se décident pas. Nous, ce qu'on voit, c'est qu'il y a très peu de producteurs en ce moment qui bougent vers des traitements. Le traitement de lisier, ça ne bouge pas. Les gens attendent. Puis il y a des gros investissements qui ont été faits en R et D, puis les gens supportent ça, puis ils ont bien hâte de passer à la phase commerciale.

2220 **M. ANDRÉ BÉROUARD :**

Pour ajouter à ce point-là, juste faire une petite note. Ce qu'on a assisté au cours des dernières années, on parlait beaucoup des programmes d'assainissement des eaux, ça prend des gens pour contrôler l'efficacité des traitements et puis faire un suivi environnemental.

2225 On s'attend probablement à ce qu'il y ait des comptes-rendus à donner au ministère de l'Environnement, entre autres. Donc, ça devra être fait via des échantillonnages et des analyses de laboratoire, pour valider l'efficacité des traitements dans le temps. Puis ça, pour se payer ce genre de choses-là, ça prend une masse critique de revenus, donc probablement plus de porcs à ce moment-là par utilisateur.

2230 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

2235 Alors, la dernière remarque n'a pas été inutile. Merci. Bonne chance à vous. Et j'invite maintenant le Conseil régional de l'Environnement de l'Estrie. Alors, là j'ai 2 noms, il y a 3 personnes, alors c'est correct. Monsieur Jean-Guy Dépot, madame Monique Clément et monsieur?

2240 **M. BRUNO DEMERS :**

Bruno Demers.

2245 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

Bruno Demers.

M. JEAN-GUY DÉPOT :

2250 Bonsoir, messieurs Beauchamp et Dumais. Merci de nous donner l'occasion de déposer ce mémoire, qu'on a titré: **Vers la gestion intégrée de la production porcine au Québec.** En

passant, je voulais vous féliciter de votre patience, de votre grande écoute.

2255 Oui, je suis ici, avec madame Clément et monsieur Demers. Je veux quand même vous expliquer, le Conseil régional de l'Environnement de l'Estrie, c'est un organisme de concertation regroupant des intervenants de la région dans le but de promouvoir la conservation et l'amélioration de la qualité de l'environnement dans une optique de développement durable.

2260 Les domaines d'activité de l'organisme se situent principalement au niveau de la gestion des matières résiduelles, des matières dangereuses, de l'eau, l'agriculture, les changements climatiques et les indicateurs environnementaux, l'implantation de systèmes aussi, il ne faut pas l'oublier, de gestion en environnement, le SGE, dans les organisations, c'est-à-dire la certification ISO 14 000 notamment.

2265 Au niveau agricole, le CRE est le promoteur d'un projet de certification environnementale, on en a parlé plusieurs fois, dans des entreprises agricoles. Ce projet a débuté en mars 2002 et s'échelonne sur une période de 3 ans. Il vise à produire des outils nécessaires pour mettre en place un système de gestion environnementale à niveau intégré, de gestion responsable, crédible et accessible à l'ensemble des fermes québécoises et pouvant conduire à une accréditation de type ISO 14 000.

2270 Je demanderais maintenant à Monique de poursuivre.

MME MONIQUE CLÉMENT :

2275 Alors, je vais vous faire un peu le survol de notre mémoire. Comme vous avez pu constater, c'est un peu un mémoire concentré, qui touche à plusieurs sujets, sans nécessairement aller dans les détails, mais pour arriver à des recommandations. On s'est plus concentré sur apporter des recommandations dans le cadre de notre mémoire.

2280 Donc, on croit que notre mémoire est en accord avec le principe du développement durable et puis qu'il est basé principalement sur des principes de prévention, de réduction à la source et de gestion intégrée.

2285 Donc, d'abord, la première, dans le contexte du développement durable, je crois que la première question à se poser c'est, on doit se questionner sur nos besoins. La question c'est est-ce que la production actuelle satisfait les besoins?

2290 Donc, on sait que, au Canada, on exporte plus de 40% de notre production de porc. Au niveau mondial, la production de porc, en 2002, était d'environ 85 milliards de tonnes métriques. Ça, ça représente à peu près un peu plus de 12 kg par personne qu'il y a sur cette terre, par année. Donc, on en a pour un peu tout le monde.

2295 Donc, on se pose la question, est-ce qu'on a vraiment besoin de nouvelles porcheries? Est-ce qu'on doit poursuivre l'accroissement de cette production et absorber le coût environnemental d'une production qui est destinée, en grande partie, à l'exportation. Donc, nos

recommandations par rapport à ça vont dans le sens suivant.

2300 Il faut d'abord évaluer les besoins réels d'accroître la production porcine au Québec et de s'assurer que cet accroissement ne se fait pas aux dépens de la qualité de l'environnement. On va du côté de l'accroissement.

2305 Ensuite, il faut limiter l'accroissement de cette production et la capacité d'élimination des lisiers à long terme et en fonction des technologies disponibles. Je pense que c'est bien de commencer par bien gérer ce que l'on fait présentement avant de développer davantage.

2310 Ensuite, le nombre croissant de porcs par établissement, nous on trouve ça inquiétant, car il contribue à concentrer les risques environnementaux et met en péril aussi la pérennité des petits producteurs. Déjà, il y a 49.9% des fermes québécoises qui sont administrées par des structures légales, soit des sociétés ou des compagnies. Donc, est-ce qu'on veut vraiment confier la production de porc uniquement aux grandes entreprises. Est-ce que des mégas porcheries ne font pas concurrence déloyale aux petits producteurs qui font vivre nos campagnes depuis très longtemps déjà?

2315 Aussi, est-ce qu'on ne pourrait pas produire autre chose que du porc? Il y a, l'élevage d'espèces animales diversifiées et moins polluantes serait sans doute un investissement plus, un meilleur investissement pour poursuivre, que de poursuivre l'accroissement de la production de porc.

2320 Donc, dans ce volet-là, nos recommandations sont de limiter le cheptel des porcheries et décourager l'établissement de mégas porcheries au Québec, mais plutôt encourager la gestion responsable chez les petits producteurs et leur faciliter l'accès au financement.

2325 On est d'accord aussi pour établir des principes d'écoconditionnalité dans toutes les formes de financement offert aux producteurs porcins. Et, finalement, de favoriser la diversification de la production animale. Donc, pas seulement se concentrer sur la production porcine.

2330 Ensuite, si l'on poursuit, dans le contexte de gestion intégrée, on sait que, dans toute production, la qualité des intrants va déterminer la qualité des extrants. Donc, dans le cas de la production porcine, les intrants c'est principalement la nourriture, l'eau, l'air, les médicaments et puis d'autres additifs qui peuvent être ajoutés aux aliments.

2335 La qualité de ces intrants aura un impact direct sur la qualité des extrants. On ne parle pas seulement de la qualité de la viande, mais également des odeurs puis du lisier. Donc, comme on a mentionné plus tôt, on préconise surtout des solutions qui vont régler les problèmes à la source, plutôt que de gérer les problèmes a posteriori.

2340 Donc, on a découvert qu'il existe des produits qui permettent de faire justement cette gestion à la source, plus particulièrement en ce qui concerne les odeurs. On croit que, en réduisant la concentration d'ammoniac directement dans les bâtiments, on a un impact direct,

non seulement sur la qualité de vie des animaux, mais aussi sur les travailleurs, sur la santé animale, puis on réduit d'autant les besoins en médicament.

2345 Donc, un de ces produits-là, il est composé d'enzymes digestives et de bactéries
spécifiques, qui a été commercialisé par Nuvac, science de la vie, qui sont situés à Iberville. Cet
additif-là est ajouté directement dans la nourriture et permet à l'animal de mieux digérer les
aliments, tout en réduisant considérablement la production de gaz. Le concept est assez simple,
c'est d'utiliser, en fait, l'estomac et les intestins de l'animal comme usine de transformation, ce
qui permet de bien contrôler les matières organiques et les transformer lors de leur passage.
2350 Donc, c'est les animaux, l'usine de transformation, en fin de compte.

Et puis cette approche-là, elle a été expérimentée avec succès à la ferme B. Demers et
D. Fontaine, qui est située à Racine, et puis on a le plaisir d'avoir avec nous ce soir Bruno
Demers, qui est propriétaire de cette ferme-là, pour nous témoigner de son expérience.

2355

M. BRUNO DEMERS :

C'est une approche, c'est des tests qu'on a faits à partir, l'année passée, à partir du 1er
mai. Bon, au départ, on a calculé quel était le facteur polluant, les gaz, avec un appareil, qui se
calculent en partie par million, et puis on se situait alentour de 20 parties par million. Et puis, on
2360 a utilisé les produits, qui est un enzyme qu'on ajoute dans l'alimentation et puis, au bout de 2
semaines, on avait baissé à 6 parties par million. Et puis, depuis juin deux mille deux (2002), les
niveaux d'ammoniac se maintiennent entre 5 et 6 PPM.

2365 Ça n'avait jamais été vu à la ferme dans le passé, même en saison froide, la ventilation
au minimum, le taux d'ammoniac se maintient entre 6 et 9. Si on n'utilisait pas les produits, ça se
situerait entre 30 et 35PPM. Et puis, le suivi effectué à la ferme a également permis de noter un
meilleur état de santé des animaux, une économie de moulée conséquente à une meilleure
conversion alimentaire et, incidemment, une réduction des volumes de déjections. On a
2370 également constaté une réduction de mortalité des porcs et un meilleur confort au travail.

En résumé, à la ferme, on a pu démontrer que l'utilisation de ces produits est efficace et
rentable.

2375 L'entreprise Nuvac est à concevoir un projet de recherche pour vérifier l'assimilation des
composantes fertilisantes du lisier, phosphate et azote, produits par les animaux traités. On croit
effectivement que les enzymes transformeront le phosphate du lisier en ortho-phosphate, une
composante beaucoup plus assimilable pour les plantes. Advenant que cette information soit
confirmée, ce produit enzymatique pourrait devenir une solution durable dans la gestion du lisier.

2380

Un groupe de recherche, incluant Nuvac, est en formation dans le test de valoriser
l'épandage d'une façon efficace et durable, et ce, à des coûts abordables pour le producteur.
Une pochette de communiqués de presse sera déposée sur les expériences qu'on a menées à
la ferme.

2385

MME MONIQUE CLÉMENT :

2390 Merci monsieur Demers. Ça c'est une solution qui nous est amenée, qui a été prouvée efficace. Il y en a d'autres, comme on a entendu tantôt avec le producteur qui est venu nous parler des produits Plocher, de l'entreprise Symbionature, je crois, qui ont déposé un mémoire aussi cet après-midi. Alors, je crois que ces produits-là aussi méritent une attention particulière.

2395 Alors, notre recommandation va dans le sens de favoriser la recherche et le développement des, pour les produits de traitement à la source des odeurs et de favoriser la diffusion des alternatives existantes. Parce qu'il y a des solutions qui existent, mais ce n'est pas nécessairement diffusé au niveau des producteurs.

2400 Dans un autre ordre d'idée, on a appris avec stupéfaction qu'il y a certains producteurs qui utilisent des antibiotiques comme facteur de croissance, et puis c'est une pratique qui est tout à fait légale, selon la réglementation. Mais vous savez que l'utilisation massive d'antibiotiques, ça entraîne une résistance aux antibiotiques et puis ça peut causer des problèmes importants au niveau de la santé, tant humaine qu'animale.

2405 Donc, nous on recommande de réglementer l'utilisation des antibiotiques ajoutés dans la nourriture du bétail à des fins de croissance et restreindre leur utilisation à des fins curatives et thérapeutiques uniquement. On veut mettre davantage l'accent sur la qualité de la viande, plutôt que sur la quantité produite. Donc, c'est nos recommandations.

2410 Ensuite, en ce qui concerne la gestion des lisiers, nous suggérons plutôt de se pencher d'abord sur la réduction à la source. Les retombées de cette réduction sont grandes, puisqu'il y aura moins de lisier à traiter. De plus, les lisiers plus concentrés auront une meilleure valeur fertilisante par unité de volume.

2415 Les mesures de réduction à la source auront donc un impact direct sur le nombre de voyages au champ. Donc, on a une économie de carburant et de la réduction des gaz à effet de serre, moins de compaction du sol. Et aussi un impact positif sur la quantité de lisier à appliquer à l'hectare, étant donné que c'est plus concentré. Donc, on devrait s'attendre à moins de ruissellement, par des pratiques comme ça.

2420 Donc, il y a 2 pratiques qui sont recommandées pour réduire le volume des lisiers. Il s'agit de l'installation de toiture au-dessus des fosses à purin afin d'éviter la dilution du purin par les précipitations. Et, deuxièmement, de l'utilisation de type d'abreuvement qui contribue à réduire l'utilisation de l'eau et le volume du lisier en conséquence.

2425 Concernant l'épandage de lisier, la technique d'injection dans le sol permet une meilleure conservation de l'azote du lisier dans le sol et une réduction importante des odeurs lors de l'épandage. L'injection permet également de réduire les risques de contamination des eaux de surface en diminuant le ruissellement du lisier.

2430 Donc, nous recommandons de favoriser l'utilisation et le transfert de technologie des

équipements d'injection du lisier dans le sol. On aurait pu s'étendre sur d'autres technologies, qui existent également dans le traitement du lisier. On n'a pas voulu s'étendre trop sur le sujet, parce qu'on savait qu'il y avait d'autres intervenants qui le faisaient mieux que nous, mais on va dans le même sens, d'aller, de regarder les technologies qui existent et de favoriser la recherche et le développement dans ce sens-là.

2435

Alors, maintenant, je passerais la parole à monsieur Dépot, qui va nous parler un peu plus des recommandations par rapport aux mesures préventives pour protéger la qualité de l'eau.

2440

M. JEAN-GUY DÉPOT :

On a déjà parlé, cet après-midi je crois, de l'identification des puits. On est très fier, comme Estriens, de souligner cette initiative de l'UPA-Estrie, qui a mis sur pied une vaste campagne d'identification des puits en milieu agricole. Cette mesure, évidemment, vise à protéger l'eau potable. C'est ce qui nous intéresse beaucoup, en facilitant l'application de la réglementation, qui interdit l'épandage du lisier et autres matières fertilisantes, pesticides, à moins de 30 mètres. Mais le 30 mètres, c'est bien un minimum. Parce que, des fois, ça peut, à cause de la pente, être plus que 30 mètres, vers le haut de la pente. Et aussi, évidemment, on ne veut pas l'oublier, de mentionner l'autre projet que l'UPA-Estrie a mis de l'avant avec l'éloignement des animaux des cours d'eau.

2445

2450

Donc, notre recommandation 15 c'est d'établir cette pratique d'identification des puits à l'ensemble du Québec. On l'a mentionné tantôt, RAPPEL l'a mentionné, on est rendu à plus de 1 000 ici en Estrie, mais je pense que ce serait bon que ça fasse le tour de la province.

2455

Aussi, on veut aborder la protection des bandes riveraines. Il en a été question, on ne peut pas l'éviter, on ne peut pas passer à côté, et vous vous souvenez, j'en avais parlé lors de votre première venue au mois de janvier, et déjà dans certaines municipalités et bien la norme c'est de 10 mètres de largeur, et même, s'il y a une pente, on peut aller jusqu'à 15 mètres.

2460

Donc, notre recommandation, 16, c'est d'interdire l'épandage de matières fertilisantes et le travail de sol sur la bande riveraine qui borde les lacs et cours d'eau qui s'étend vers l'intérieur des terres à partir de la ligne des hautes eaux. Cette bande à 10 mètres de largeur, lorsque la pente est inférieure à 30%, ou lorsque la pente est supérieure à 30% et présente un talus de moins de 5 mètres de hauteur. La bande aura 15 mètres de largeur lorsque la pente est continue et supérieure à 30%, et lorsque la pente est supérieure à 30% et présente un talus de plus de 5 mètres de hauteur.

2465

La recommandation 17 c'est que ces bandes riveraines doivent en tout temps être recouvertes de végétation, de façon à prévenir la dégradation et l'érosion des sols.

2470

La recommandation 18 c'est on ne permettra que la tonte, l'élagage et la récolte du fourrage à l'intérieur de ces bandes riveraines.

2475

Et nous, on fait une distinction lorsqu'on parle de bandes riveraines. Ce qu'on vient de décrire là c'est pour la majorité des bandes disons. Mais pour ce qui est de la protection des bassins hydrographiques, réservoirs d'eau potable, je pense qu'on doit être un peu plus spécifique et un peu plus sévère. Ici, dans la région de l'Estrie, nous avons 13 lacs qui sont des bassins hydrographiques réservoirs d'eau potable, et je les nomme, Memphrémagog, Saint-François, Aylmer, Mégantic, Massawippi, Brompton Stukely, Elgin, Montjoie, Bowker, Fraser, à la Truite et Fer à Cheval.

Plus de la moitié des estriens s'approvisionnent en eau de surface. Juste la Ville de Sherbrooke, c'est la moitié des estriens, et c'est 160 000 personnes, on s'approvisionne à ce moment-ci, lorsqu'on boit de l'eau ici, de Lac Memphrémagog. Et 60% des estriens, en fait il y a 10% de plus, s'approvisionnent dans les autres lacs que j'ai nommés tantôt. Et on pense que ces lacs-là devraient être davantage protégés. Et j'ai ici, je vais vous remettre, cet après-midi j'ai fait une photocopie, je vais vous remettre un petit document, qui va être votre lecture de chevet, messieurs, c'est la fameuse loi du Nouveau-Brunswick.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

On a assez hâte d'être à notre chevet.

M. JEAN-GUY DÉPOT :

Je n'en doute pas. Mais je veux vous montrer, monsieur Beauchamp et Dumais, une carte ici qui est fort révélatrice. Dans la MRC Memphrémagog, vous retrouvez 7 des 13 bassins hydrographiques réservoirs d'eau potable, qu'on a fait dessiner sur cette carte, et on se rend compte que, si on appliquait la même politique qu'au Nouveau-Brunswick, et bien avec les bandes de 75 mètres autour de ces plans d'eau-là, il serait dans l'ordre d'éliminer tout nouveau site d'enfouissement, golf ou même entreprise porcine trop près de ces réservoirs d'eau potable.

Ici là, là-dessus, on avait fait cette carte-là, c'était pour situer où on pouvait déménager disons le site d'enfouissement Intersan, qu'on souhaite qu'il ferme, vous le retrouvez ici dans le petit carré, et ça aurait été seulement dans les parties jaunes restantes qu'on retrouve dans la MRC Memphrémagog. Tout ça pour dire que, dans la MRC Memphrémagog, il y a 31 lacs, 9 étangs puis 40 plans d'eau, et il y a une quinzaine de prises d'eau, ce n'est peut-être pas l'endroit d'avoir des mégas porcheries ou des sites d'enfouissement ou un projet du genre Intermont avec 1 000 condos. Mais je vous laisserai une copie de ça tantôt.

Donc, on pense que, pour ces bandes-là, on devrait être davantage respectueux. En fait, la recommandation 19 c'est des mesures de protection inspirées directement de la Loi d'assainissement du Nouveau-Brunswick pour les bassins versants, réservoirs d'eau potable. D'ailleurs, dans le document que je vais vous donner, il y a eu 3 résolutions qui ont été adoptées l'automne dernier et ce printemps par des organismes comme le Conseil régional de l'environnement, le Conseil régional de développement, où je siège, je représente les groupes environnementaux, et RAPPEL. La même résolution a été adoptée et ça suggérait à monsieur Boisclair d'insérer la loi de Nouveau-Brunswick à l'intérieur de la politique de l'eau. Ça n'a pas

été fait parce que, faute de temps, mais on retrouve quand même, puis je pense que vous allez me dire que j'ai raison, monsieur Beauchamp, c'est inscrit quand même dans la politique de l'eau que, éventuellement, on pourra se baser sur ce qui se fait de bien chez nos voisins, que ce soit en Ontario ou au Nouveau-Brunswick, pour améliorer davantage, éventuellement, la politique nationale de l'eau.

2525

Est-ce que tu veux poursuivre?

MME MONIQUE CLÉMENT :

Alors, un autre aspect important dans la gestion intégrée de la production porcine, c'est la gestion des matières résiduelles. Au Conseil régional de l'environnement, on est en train de faire un bilan, et bien un genre de portrait sur la gestion des matières résiduelles en milieu agricole, et puis le premier constat qu'on a fait c'est qu'il y avait très peu d'information à ce sujet-là, parce que les informations étaient confondues dans le secteur municipal.

2530

2535

Mais déjà des résultats préliminaires de ce portrait-là nous laissent croire qu'il y a très peu de matières résiduelles issues de la production porcine, parce que la plupart reçoivent leur moulée en vrac, il n'y a pas de plastique agricole entre autres, mais on a remarqué une problématique importante qui est là maintenant, en ce qui concerne les carcasses animales.

2540

Donc, jusqu'à l'an dernier, les récupérateurs de carcasses payaient les producteurs pour disposer des carcasses d'animaux et, maintenant, ce sont les producteurs qui doivent payer pour s'en débarrasser. Ils ne paient pas, non seulement au poids des animaux à éliminer, mais aussi au voyage.

2545

Donc, cette nouvelle tarification risque d'amener des problèmes d'entreposage de carcasses et d'encourager l'enfouissement des bêtes à la ferme ou, encore pire, le dépôt sauvage. Puis ces pratiques-là peuvent entraîner, comme vous savez, des contaminations importantes de la nappe phréatique, de l'eau de surface, en plus de compliquer la gestion des terres. S'il y a des cimetières d'animaux morts à la grandeur des terres agricoles, après ça, qu'est-ce qu'on va faire avec ces terres-là? C'est une grande question.

2550

Donc, nos recommandations vont dans le sens qu'il faut s'assurer que la collecte des carcasses devienne accessible pour l'ensemble des producteurs du Québec. Et, advenant que cette industrie soit déficitaire, soit à cause d'une crise des coûts de la farine de viande ou l'accroissement du prix de l'essence, peut-être qu'on pourrait percevoir un droit de disposition via le **membership** de l'UPA ou de négocier des ententes de partenariat entre les différents intervenants.

2555

On veut prioriser surtout la récupération par les ateliers d'équarrissage des animaux morts, plutôt que l'enfouissement ou l'incinération, qui peuvent occasionner d'autres problèmes de contamination à moyen et à long terme.

2560

Aussi, on recommande d'étudier la possibilité de composter les carcasses. Donc, c'est des techniques qui sont expérimentées ailleurs et puis, ici, ce n'est pas permis, selon la réglementation, donc on pourrait regarder cette possibilité-là également.

2565

2570 En ce qui concerne les systèmes de gestion environnementale, on vous l'a déjà
mentionné, que le conseil pilote actuellement un projet d'implantation de système de gestion
environnementale au niveau agricole, et nous recommandons de favoriser l'instauration d'un
système de gestion environnementale en milieu agricole, compte tenu qu'il constitue un outil pour
bien gérer l'ensemble des impacts de ces activités sur l'environnement plutôt que d'autres
approches qui s'occupent seulement d'une problématique à la fois. Donc, on gère vraiment, on
ait un portrait global, une gestion globale qu'on fait lorsqu'on a un système de gestion
environnementale.

2575 Aussi, on constate, à travers la documentation disponible qu'il existe plusieurs
technologies, on l'a vu, et plusieurs pratiques pour une gestion responsable en milieu porcin. Et
puis les solutions existent, mais on croit qu'elles sont peu connues ou peu appliquées. Nous
croyons qu'il y a un manque, il y a un besoin important d'information et de sensibilisation à cet
égard. Donc, l'information et la sensibilisation sont à la base du développement durable et on
devrait leur accorder une attention particulière.

2585 Donc, nos recommandations vont dans le sens suivant. De créer un bottin des
ressources, qui inclut les coûts, les avantages, les inconvénients de chacune des technologies et
des pratiques, et puis de le rendre disponible à l'ensemble des producteurs.

Ensuite, d'organiser des séances thématiques sur les différentes problématiques
associées à la production porcine et surtout de diffuser les solutions.

2590 Donc, pour conclure, on vous a présenté plusieurs aspects que nous considérons
importants dans le développement durable de la production porcine. Il y a plusieurs problèmes
qui persistent, la gestion des lisiers et des carcasses sont des exemples, mais nous croyons qu'il
serait important de trouver des solutions durables à ces problèmes avant de penser d'accroître
davantage cette production animale qui sera, de toute façon, destinée à l'exportation, comme on
peut s'y attendre. Puis, dans notre société capitaliste, où le profit immédiat passe trop souvent
outre les principes de développement durable, nous devons nous rappeler que les fermes
familiales sont les poumons économiques des municipalités rurales et il est primordial de les
préserver.

2600 Merci.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

2605 Merci, tout d'abord. Merci du travail, merci de la communication. C'est bien sûr qu'il y a
un certain nombre de choses que vous proposez redoublent d'autres, je ne suis pas surpris que
monsieur Dépot insiste un peu sur la bande riveraine, le contraire m'aurait surpris. Mais il y a
une couple de choses qui sont assez originales dans votre mémoire, par rapport à d'autres qu'on
reçoit, dont l'insistance que vous mettez sur les systèmes de gestion environnementale, qui est
une approche plus globale ou plus englobante, on peut dire, que les choses spécifiques sur le
lisier ici, le fumier là, des mesures très concrètes, on voit que vous poussez plus loin la réflexion

dans une forme d'intégration d'ensemble.

Est-ce que vous avez une question à poser? On a de nombreuses questions à poser, mais on va sélectionner lesquelles on vous envoie.

2615

M. MARIO DUMAIS :

À la page 5 de la version écrite de votre mémoire, à propos de la biodiversité, vous dites:

2620

Est-ce qu'on ne pourrait pas produire autre chose que du porc? L'élevage d'espèces animales diversifiées et moins polluantes serait sans doute un meilleur investissement, que de poursuivre l'accroissement de la production porcine.

Alors, on a envie de vous demander, avez-vous des suggestions à faire?

2625

M. JEAN-GUY DÉPOT :

Dans le fond, ce qu'on a voulu dire là, monsieur Dumais, c'est qu'on trouve qu'il y a un risque à trop concentrer dans la production du porc, avec les problèmes que ça peut causer lorsqu'on concentre trop dans une production en particulier. Et si, advenant le cas où il y aurait une baisse de la demande, pour X raison, dans le domaine du porc, et bien si on est tout investi dans le domaine du porc, et bien là on prend une chance, qui n'est pas souhaitable.

2630

Nous, on pense que c'est mieux de diversifier nos cultures, comme ça a été le cas dans le passé, que plutôt de trop se concentrer. Puis, entre nous, on a déjà discuté, on a dit écoute donc, est-ce qu'on est obligé de nourrir la planète avec du porc qui se produit au Québec? Tu sais, on se pose la question à un moment donné. On n'est pas contre l'industrie porcine, mais je pense qu'on devrait plutôt diversifier davantage.

2635

MME MONIQUE CLÉMENT :

2640

J'ai vu, justement en fin de semaine dernière, dans le journal, qui parlait de la production de lapin, qui était une production qui était rentable à court terme. Donc, si vous voulez des alternatives, peut-être la production de lapin pourrait en être une, mais je ne penserais pas, je veux dire, c'est des idées peut-être un peu farfelues, et puis à côté de chez moi j'ai aussi un producteur qui élève des lamas, donc on a le choix de la production maintenant.

2645

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Et ça se reproduit encore plus vite que le porc, dans le cas du lapin.

2650

M. MARIO DUMAIS :

Dans le cas du lapin, ça se reproduit beaucoup plus vite que la consommation augmente.

2655

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

2660 Merci des informations qui touchent le Nouveau-Brunswick, c'est une chose très précieuse. On n'aurait peut-être pas eu la patience d'aller la chercher, puis vous nous le donnez, et c'est très intéressant.

Maintenant, est-ce que vous savez si, au Nouveau-Brunswick, ils le mettent en oeuvre?

M. JEAN-GUY DÉPOT :

2665

Oui. À ce qu'on sache, madame Kim Jardine, qui est la ministre de l'Environnement au Nouveau-Brunswick, et avec qui on est en contact, ils ont, eux, au niveau de toute la province du Nouveau-Brunswick, 30 bassins hydrographiques réservoirs d'eau potable et ils ont pris des mesures très spécifiques dans 26 cas et, dans les 4 autres, d'autres mesures, exemple, eux ils procèdent de la façon A, B, C. A c'est le lac, B c'est la bande de 75 mètres. Exemple, moi je demeure au Lac Bowker, qui est un réservoir d'eau potable, je suis construit dans la bande de 75 mètres. Si je veux faire des modifications, il faut que je soumette des plans à madame la Ministre disons, pour avoir la permission. Et c'est maintenant défendu de construire davantage dans cette bande-là.

2675

Moi je trouve que, je vis ça depuis ma naissance, puis je pense que c'est une **mausus** de bonne mesure, qu'on aurait dû prendre depuis bien longtemps. Quand on voit les constructions qui sont à 20 mètres parfois du lac, dans une pente de 45%, puis qu'on connaît un peu le fonctionnement d'une fosse septique et puis d'un champ d'épuration, écoutez, je n'ai pas besoin de vous faire un grand dessin, que ça n'a tout simplement pas de bon sens de permettre encore la construction dans cette bande-là.

2680

Et aussi, pour poursuivre, et vous allez le voir dans le document que je vais vous laisser, c'est très bien expliqué, la loi est très bien faite dans le sens que, au lieu de faire une liste très longue de ce qui est défendu, on fait une liste plus courte, de ce qui est permis. Si c'est écrit, c'est permis, si ce n'est pas écrit, ce n'est pas permis.

2685

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

2690

Alors, tout le reste est interdit.

M. JEAN-GUY DÉPOT :

Bien, c'est ça.

2695

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

C'est une manière radicale par exemple. Vous n'avez plus le droit de rien faire, sauf ceci.

2700

M. JEAN-GUY DÉPOT :

2705 Je vais vous donner un exemple, et ça nous touche beaucoup ici en Estrie, vous connaissez le contexte. Je vous montrais tantôt le Memphrémagog, vous avez des projets importants dans cette MRC, qui est quand même assez importante ici, après la Ville de Sherbrooke, c'est la MRC de Memphrémagog qui est la plus importante en Estrie, et vous avez des projets, que ce soit, on attend s'il va y avoir des audiences du BAPE pour le fameux dossier Intersan, nous on souhaite que ça ferme parce que ça a déjà un effet sur le Lac...

2710 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

Amenez-moi pas sur un autre dossier.

M. JEAN-GUY DÉPOT :

2715

Non, je comprends, mais il y a d'autres projets aussi, au Parc Orford, et le CRE, c'est nos 2 gros dossiers actuellement, sur lesquels on traite, et on pense avoir raison.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

2720

C'est bien. Alors, comme ça, le BAPE reviendra dans le coin.

M. JEAN-GUY DÉPOT :

2725

Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

2730 Alors, merci madame, messieurs. Alors, merci beaucoup.

Quelqu'un a demandé d'user du droit de rectification, monsieur Serge Bouchard s'il vous plaît. Si c'est par rapport à ma parole tantôt, je vais la retirer tout de suite. Allez-y.

M. SERGE BOUCHARD :

2735

Merci. Je voudrais utiliser mon droit de rectification concernant le mémoire numéro 128, intitulé **Les technologies environnementales au service de l'industrie porcine et de la population**, mémoire présenté ce soir par Enviro-Accès.

2740 À la page 5 du mémoire, dans le premier paragraphe, à la sixième ligne, on peut lire la phrase suivante, et je cite: **Par conséquent, tous les traitements partiels sont désapprouvés par le règlement.** Fin de la citation. Je voudrais simplement préciser à la Commission que le règlement qui est en vigueur depuis le mois de juin 2002 prévoit, dans sa règle générale, 3 avenues pour la disposition des fumiers et des lisiers, soit l'épandage sur des sols en culture, qui
2745 appartiennent au producteur, qui sont loués ou pour lesquels il y a des ententes d'épandage,

l'élimination pure et simple, ou le traitement. Et, à ce moment-là, on parle ici de traitements sans autre qualification. Donc, évidemment, ça inclut et le traitement complet et tous les traitements dits partiels qui peuvent exister.

2750 Lorsqu'on parle de traitement complet dans le règlement, ce n'est que dans le contexte des mesures transitoires limitant le développement de la production porcine pendant une période définie, période qui se terminera le 15 décembre 2003 dans les 281 municipalités en surplus et, le 15 juin 2004 dans les autres municipalités du Québec.

2755 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

Ça va être le contraire là. C'est plus tard dans les ZAL.

M. SERGE BOUCHARD :

2760

Oui, je rectifie donc, la fin...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

2765

La rectification sur la rectification.

M. SERGE BOUCHARD :

Je me rectifie moi-même, si vous me le permettez.

2770

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Oui oui, allez-y.

2775 **M. SERGE BOUCHARD :**

La fin des mesures transitoires limitant le développement de la production porcine c'est le 15 décembre 2003 à l'extérieur des zones en surplus et, le 15 juin 2004, dans les 281 municipalités considérées en surplus.

2780

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Merci. Et c'est la fin de la soirée. Il me reste à remercier les gens qui sont venus déposer, les gens et les organismes qui sont venus déposer des mémoires. C'est toujours émouvant, extraordinaire, de voir comment les gens travaillent, comment ils consacrent du temps et de l'énergie pour venir présenter des mémoires. C'est bon pour vous, parce que ça vous force à préciser votre pensée, c'est extraordinaire pour le Québec qui, parce que de partout les gens se lisent les uns les autres, et c'est très précieux pour la Commission dans ses travaux.

2790

Demain soir, nous siégerons à Shawinigan. La période d'audition des mémoires se

terminera le Jeudi saint, je pense, et, ensuite, il restera à la Commission de procéder à sa propre analyse et d'essayer de construire son rapport, en souhaitant que ce rapport puisse faire la quadrature du cercle, c'est-à-dire permettre à des gens, dans une si profonde division de pensées et de points de vue, de trouver des pistes d'action et de réconciliation.

2795

Merci encore et peut-être à bientôt, monsieur Dépot, on ne sait jamais.

2800

Je soussigné, **ANDRÉ BOUDREAU**, sténographe officiel, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription fidèle et exacte de la preuve et du témoignage pris dans cette cause au moyen du sténomasque.

Le tout conformément à la loi.

Et j'ai signé,

2805

L.L.

ANDRÉ BOUDREAU, s.o.

a.b.
